

SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE

LOIRE - PARC NATUREL DU PILAT



BULLETIN MUNICIPAL

H I V E R 1 9 9 6 - 1 9 9 7

SOMMAIRE

Le mot du Maire	p. 1
Communauté de Commune de la Déôme	p. 2
Finances communales	p. 3 et 4
Des "Ponts et Chaussées" à "L'Équipement", SIVU Ternay-Deume, Services	p. 5
Présentation du réseau d'eau potable, O.P.A.H., Electricité communale	p. 6
Grands travaux : voirie, écoles, employés communaux	p. 7
L'Espace socio-culturel de la Déôme	p. 8
Vie pratique	p. 9
Etat civil	p. 10 et 11
Album de famille... ..	p. 12 et 13
Libre parole aux Associations	p. 14 à 19
Sou des écoles, Karaté Club, Sporting-Club Pirailon	
Groupe Choral, Bien Vivre à Saint-Julien, Bibliothèque municipale	
ADMR, Les Amis de la Maison de Retraite du Val du Ternay	
Club Joie de Vivre, Syndicat d'initiative	
Gymnastique volontaire, Comité des Anciens d'AFN, Ateliers Liberté	
L'Art des Livres	
Les animations de l'année	p. 20 et 21
"Les Chants à penser", "D'air et de mémoire"	
Chroniques du passé	p. 22 à 24

VACANCES SCOLAIRES POUR L'ANNÉE 97/98

	Calendrier Officiel semaine 4,5 jours	Calendrier semaine 4 jours
Noël	du samedi 21/12 au lundi 6/01	du vendredi 20/12 au lundi 6/01
Hiver	du mercredi 19/02 au mercredi 5/03	du mardi 18/02 au lundi 3/03
Printemps	du samedi 12/04 au lundi 28/04	du vendredi 11/04 au jeudi 24/04
Été	samedi 28/06	vendredi 4/07

OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE

**Du mardi au vendredi : de 9 h à 11 h 30 et
de 13 h 30 à 15 h 30**

Le samedi de 9 h à 11 h

Permanence du Maire : samedi matin

Tél. 04 77 51 51 11

NUMÉROS À RETENIR

Mairie : Tél. 04 77 51 51 11
Fax 04 77 51 50 79

Pompiers : 18

Médecins : 04 77 51 56 55

C.H. Annonay : 04 75 67 35 00

Urgences : 04 75 33 33 33

Pharmacie : 04 77 51 51 69

Poste : 04 77 51 52 74

Culte catholique : 04 77 39 63 40

Syndicat d'Initiative : 04 77 51 51 11

Statue du Calvaire



Façade rénovée de l'école

Le clocher

La fontaine

LE MOT DU MAIRE



Madame, Monsieur,

Au nom de mon équipe municipale, j'ai le plaisir de vous présenter le bulletin, désormais annuel. Nous mettons l'accent sur la qualité de sa conception et de son contenu afin qu'il ne soit pas jeté comme n'importe quel journal après lecture mais conservé comme un document auquel on se réfère, que l'on relit, que l'on montre à ses amis. Une partie consacrée aux informations pratiques est remise à jour à chaque parution. Vous y trouverez aussi des articles sur les réalisations de votre Conseil Municipal. Enfin les associations ont répondu. Nous vous offrons ainsi, en quelques pages, un condensé de la vie de St-Julien en 1996 vue par ses acteurs.

La transition d'une année sur l'autre est l'occasion de dresser un bilan des mois passés. Je tiens en premier à témoigner du travail effectué par le Conseil Municipal, une équipe soudée où chacun sait prendre, à son niveau, ses responsabilités avec énergie et dévouement. Lors des réunions, la participation aux débats et les échanges de vues sont toujours d'un bon niveau conduisant à des décisions collectivement assumées. J'ajoute une mention spéciale pour mes adjoints qui me secondent efficacement et sur qui je sais pouvoir m'appuyer avec confiance en toute occasion.

Le travail du Conseil Municipal me fait souvent penser à un iceberg. Sa partie visible est un petit morceau d'un ensemble qui n'existe à nos yeux que par la présence sous l'eau d'une masse bien plus importante. Chaque projet nécessite études, approbations, recherche de financements, dossiers techniques et administratifs avant d'avoir une chance de se concrétiser.

En début d'année le secrétariat de mairie a été réaménagé afin d'assurer un meilleur accueil du public et il a été doté d'outil plus performants pour le service des Pirailons. Au printemps nous avons poursuivi l'effort de rénovation du réseau d'assainissement dans la partie centre bourg et quartier du Mas où la chaussée a été refaite à cette occasion. Ces travaux s'inscrivent dans un plan pluriannuel visant à un meilleur fonctionnement de notre station d'épuration par création de réseaux séparatifs eaux usées/eaux pluviales. Cet été notre école communale s'est refait une beauté en adoptant aussi bien pour sa façade que pour ses menuiseries remises à neuf des couleurs chaudes et agréables traduisant ainsi la volonté affirmée depuis de nombreuses années d'offrir des conditions matérielles optimales à l'éducation des petits Pirailons. Les employés communaux ont effectué des travaux de rénovation du calvaire qui offrira au printemps un cadre plus propice à la promenade ou la méditation.

La question de la baignade est toujours à l'étude. Depuis début 1995 la gestion du camping est passée du SI au Parc

du Pilat, propriétaire des lieux, base de loisirs comprise. Ensemble nous avons rencontré DDASS et DDAF pour connaître précisément les réglementations en ce domaine. Une baignade est un aménagement de cours d'eau naturel. Toute réalisation artificielle de bassin est classée en piscine avec les exigences de traitement de l'eau s'y rattachant ainsi que la présence d'un surveillant de baignade pendant les heures d'ouverture. L'investissement pour mettre aux normes les bassins existants est d'environ 500 000 F auxquels il faudrait ajouter l'entretien pour 60 000 F par an et le coût du personnel. De plus il faudrait prévoir un aménagement autour des bassins, une fermeture pour des questions de sécurité et éventuellement des vestiaires ! Le coût paraît très élevé pour une ouverture annuelle de deux mois. D'autres pistes font l'objet de réflexion pour assurer un avenir touristique à ce site.

La salle du rez de chaussée de l'ancienne mairie est mise à disposition de la jeunesse pirailonne depuis plusieurs années avec le concours de l'Espace Déôme. Sa fréquentation est en forte baisse, aussi je profite de cette tribune pour inviter les jeunes porteurs d'un projet et volontaires pour y faire renaître une activité, à venir en discuter avec moi. Je rappelle à cette occasion ma permanence le samedi matin de 9 h à 12 h.

Au cours de la saison d'été St-Julien-Molin-Molette a vu se dérouler de nombreuses animations de qualité. Le Festival de Chanson a été le point d'orgue avec à l'affiche Anne SYLVESTRE et Ricet-BARRIER. Je félicite et remercie tous ceux qui ont participé au sein des associations ou à titre personnel à l'organisation des festivités de l'année 96 et j'espère que le cru 97 sera au moins égal au précédent.

M. MOUTOT vient de succéder à Mme ORIOL à la direction de la Maison de Retraite. Elle est arrivée dans une maison vétuste et inadaptée qui aurait pu disparaître. Grâce à un travail acharné sous la direction de mon prédécesseur (deux programmes d'humanisation) elle nous laisse un établissement de première qualité qui est un des principaux employeurs de la commune. Pour tout cela je lui adresse les remerciements chaleureux de la collectivité.

Je termine ce propos en vous adressant, chers concitoyens, mes meilleurs vœux pour 1997. Que cette nouvelle année soit pour vous et ceux qui vous sont chers porteuse d'espoir et de bonheur. Je fais aussi le souhait que notre village continue à faire preuve de dynamisme par la richesse de son activité associative.

BONNE ANNÉE, BONNE SANTÉ À TOUS.

Pierre SCHMELZLE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DÉÔME



Siège : - MAIRIE -
Place d'Armeville
42220 BOURG-ARGENTAL
Tél. / Fax : 04 77 39 69 21

Elle regroupe les huit communes du canton de Bourg-Argental : BOURG-ARGENTAL, BURDIGNES, COLOMBIER, GRAIX, SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, SAINT-SAUVEUR-EN-RUE, THÉLIS-LA-COMBE, LA VERSANNE

POPULATION : 6300 habitants

CRÉATION

La Communauté de Communes de la Déôme, comme toute structure intercommunale, a pour objet d'associer les communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace en milieu rural. Elle a été créée le 1er janvier 1994, après de longues heures de réflexion, afin de redynamiser la coopération intercommunale. Elle a repris les compétences du S.I.V.O.M (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) et du S.I.D.E.D. (Syndicat de Développement Économique de la Déôme), dissous tous deux à sa création.

COMPÉTENCES

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Aménagement de l'espace :

- par l'élaboration d'une Charte Intercommunale de Développement et d'Aménagement.

Développement économique :

- reprise des compétences du S.I.D.E.D.,
- recherche de terrains disponibles dans les communes du canton et création de nouvelles Zones d'Activités Économiques,
- réalisation du Contrat de Pays de Développement Économique (CPDE), approuvé par la Région en avril 1994, dans les domaines suivants : agriculture, forêt, tourisme, industrie, artisanat, commerce.

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

Protection et mise en valeur de l'environnement :

- avec un appui aux actions menées par le Parc naturel régional du Pilat.

Politique du logement et du cadre de vie :

- mise en place de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.).

COMPÉTENCES FACULTATIVES

Ces compétences étaient antérieurement assurées par le S.I.V.O.M. :

- Réparation et entretien du Collège Public et de ses espaces verts.

- Intervention financière dans le cadre culturel, associatif et sportif.

- Remboursement des emprunts pour des opérations profitant à toute commune membre.

TRANSFERT DES COMPÉTENCES

Les communes membres, sur décision de la majorité des Conseils Municipaux, peuvent transférer certaines de leurs compétences à la Communauté de Communes de la Déôme.

ORGANISATION

COMMISSIONS

Des commissions de travail, composées d'élus, se sont mises en place :

- Industrie - Artisanat - Commerce
- Agriculture - Forêt - Tourisme
- Habitat

ADMINISTRATION

Le Conseil de la Communauté de Communes est composé de Conseillers Communautaires, issus des Conseils Municipaux de chaque commune membre et élus parmi ceux-ci.

La représentation des communes à ce conseil est de : 1 siège pour 400 habitants, avec au minimum 2 sièges par commune.

Ainsi, on trouve :

Bourg-Argental	9 sièges
Saint-Julien-Molin-Molette	4 sièges
Saint-Sauveur-en-Rue	4 sièges
Burdignes	2 sièges
Colombier	2 sièges
Graix	2 sièges
Thélis-la-Combe	2 sièges
La Versanne	2 sièges

soit 27 Conseillers Titulaires, et pour chacun 1 Conseiller Suppléant.

Les Délégués au Conseil Communautaire suivent le sort des Conseillers Municipaux, en matière d'élections. Ils sont rééligibles.

Le Conseil Communautaire élu parmi ses membres, son bureau, avec un Président, 6 vice-Présidents et 8 membres.

Le Président est chargé de préparer et d'exécuter les décisions du Conseil Communautaire.

FONCTIONNEMENT

Pour financer toutes ses actions, la Communauté de Communes de la Déôme bénéficie de subventions (Communauté Européenne, État, Région, Département, Communes), d'aides de l'État (Dotation Générale d'Équipement - Dotation Générale de Fonctionnement - Dotation de Développement Rural), d'une fiscalité propre, additionnelle aux Taxes Communales et d'une Taxe Professionnelle de Zone, perçue sur les Zones d'Activités Économiques de la Communauté de Communes.

ACTIONS

RÉALISATIONS EN COURS

- Aménagement d'un terrain à vocation touristique, à la Croix de Chaubouret (mise en place d'un point de vente de produits locaux, fermiers et artisans...).
- Aide financière pour la réhabilitation de logements locatifs dans le cadre de l'O.P.A.H.
- Partenariat avec l'Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (O.R.A.C.), pour le canton de Bourg-Argental.

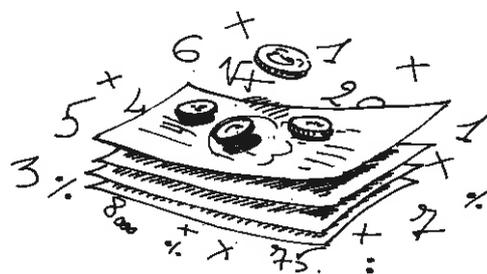
PROJETS

- Réalisation d'une Zone d'Activités Économiques au lieu-dit "La Condamine", Commune de Saint-Julien-Molin-Molette.
- Création d'un bulletin d'information économique.

LISTE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TITULAIRES	SUPLÉANTS
THELIS-LA-COMBE	
BLACHON Jean	BERNE Jean
BOUDRAS Joseph	SABOT Auguste
ST-SAUVEUR-EN-RUE	
BLANCHARD Annie	CONVERT M.-Claire
MOUTOT Pierre	BERNE Gérard
TOURON Roger	LEYRISSSEL Céline
BASTIE Louis	JOURDY Michel
COLOMBIER	
COMBE Auguste	ORIOU Bernard
VALLOT Pierre	CELLARD Michel
LA VERSANNE	
SABOT Emile	TARDY Antoine
CHALAYER Dominique	GEOURJON André
ST-JULIEN-MOLIN-MOLETTE	
SCHMELZLE Pierre	BILLAUEDEL Catherine
DUSSUC Rachel	BONNARD Pierre
RAGONNEAU Claude	COFFY J.-Michel
TIOLLIER François	OSTERNAUD Josette
BURDIGNES	
LINOSSIER Louis	LEORAT Guy
MARTEL Marc	CAVALLIN Gilbert
BOURG-ARGENTAL	
BONNE Bernard	COURBON Pierre
JAMET Alain	DESPINASSE Christian
DELAIGUE J.-Pierre	BASTY Christine
BERNE Maurice	DESMARTIN Nicolas
ESCOFFIER Christian	SAGE Joseph
PARRIN Roger-René	ROBERT Louis
REY Georges	FILHOL Marc
TARDY Pierre	COILLET Gérard
RICHARD Stéphane	DESMARTIN Olivier
GRAIX	
GIRAUDET Joseph	BERNE Marcel
MICHELIN Véronique	LANTIER Marcel

FINANCES COMMUNALES



1) Prévisions budgétaires année 1996

A) COMMUNE

BUDGET PRIMITIF 1996 (en Francs)

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
FRAIS DE PERSONNEL	982 400	DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	1 410 056
ENTRETIEN DES BÂTIMENTS	50 000		
ENTRETIEN DE LA VOIRIE	100 000		
AUTRES DÉPENSES	1 610 231		
<i>Dont :</i>			
<i>Denrées - fournitures</i>	184 200		
<i>Participations</i>	226 328		
<i>Alloc. - Subventions</i>	311 769		
<i>Frais de gestion</i>	272 700		
<i>Divers</i>	615 234		
IMPÔTS LOCAUX		1 980 604	
INTÉRÊTS DES EMPRUNTS	349 667		
ÉPARGNE BRUTE	695 273		
prélèvement sur recettes de fonctionnement		AUTRES RECETTES COURANTES	396 911
	3 787 571		3 787 571
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
REMBOURSEMENT capital emprunté	513 969		
		PRÉLEVEMENT RECETTES FONCTIONNEMENT	695 273
DÉPENSES d'équipement	2 024 699	PARTICIPATIONS SUBVENTIONS dont FCTVA	700 681
		PRODUITS DES EMPRUNTS	658 500
		AUTRES RECETTES	484 214
TOTAL DÉPENSES	2 538 668	TOTAL RECETTES	2 538 668

Il convient de noter que les BP 1996 ne comprennent pas les crédits correspondants au report des programmes d'investissement 1995 (repris au BS 96).

B) EAU - ASSAINISSEMENT

BUDGET PRIMITIF 1996 (en Francs)

Dépenses	
CHARGES COURANTES	508 000
INTÉRÊTS D'EMPRUNT	267 717
AMORTISSEMENTS	269 612
PRÉLEV. POUR INVESTIS.	112 761
TOTAL	1 158 090
SUBVENTIONS	80 772
REMB' EMPRUNT	315 870
TOTAL	396 642

E
X
P
L
O
I
T
A
T
I
O
N
I
N
V
E
S
T
I
S
S
E
M
E
N
T

Recettes 1 158 090	
PRODUITS GESTION (eau - assainissement)	945 000
SUBV. D'EXPLOITATION	132 319
RECETTES DIVERSES	80 771
TOTAL	1 158 090
AUTOFINANCEMENT	112 761
AMORTISSEMENT	269 612
DIVERS	14 269
TOTAL	396 642

2) Résultats d'exercice 1995

A) COMMUNE

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	1 480 895,31	
	RECETTES	1 721 338,79	
	EXCÉDENT	240 443,48	
	CUMULÉ	1 393 605,65	(exercice 95)
FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	3 773 866,72	
	RECETTES	3 566 839,13	
	DÉFICIT	207 027,93	
	CUMULÉ	248 000,93	(exercice 95)

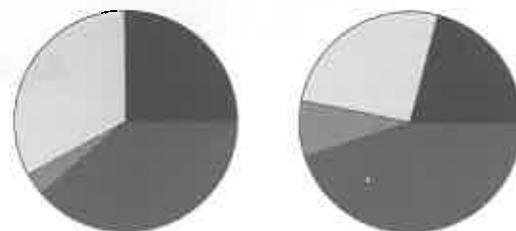
B) EAU - ASSAINISSEMENT

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	- 490 398,77	
	RECETTES	+ 672 187,73	
	EXCÉDENT	181 788,96	
	CUMULÉ	156 503,33	(exercice 95)
FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	- 1 049 288,30	
	RECETTES	+ 1 688 930,23	
	DÉFICIT	+ 639 641,93	
	CUMULÉ	548 356,56	(exercice 95)

FISCALITÉ DIRECTE LOCALE PESANT SUR LES HABITANTS DU FAIT DE LA COMMUNE ET SES GROUPEMENTS

INTITULÉ	95	Moy. Dép 95
■ TAXE D'HABITATION	25,5	21,3
■ FONCIER BÂTI	32,8	25,9
■ FONCIER NON BÂTI	3,3	8,3
■ TAXE PROFESSIONNELLE	38,4	44,5

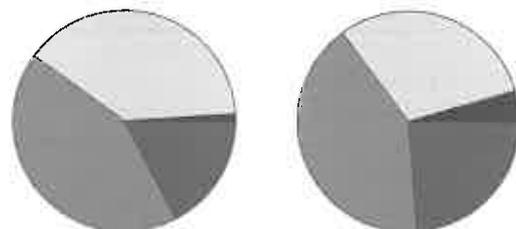
Résultats exprimés en % (% dans total des taxes)



PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

INTITULÉ	95	Moy. Dép 95
■ PRODUITS EXP. ET DOM.	1,3	4,9
■ D.G.F.	38,9	30,6
■ IMPOSITIONS DIRECTES	42,9	40,9
■ AUTRES PRODUITS	17,0	23,6

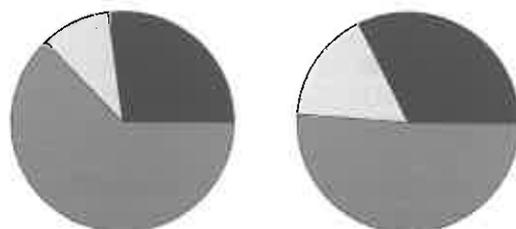
Résultats exprimés en % (% dans total produit)



CHARGES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

INTITULÉ	95	Moy. Dép 95
■ FRAIS DE PERSONNEL	27,4	32,6
■ INTÉRÊTS DES EMPRUNTS	10,1	16,3
■ AUTRES CHARGES	62,6	51,1

Résultats exprimés en % (% dans charges fonctionnement)



DES PONTS ET CHAUSSÉES À L'ÉQUIPEMENT

UNE ADMINISTRATION AU QUOTIDIEN PLURIEL

L'Administration de l'Équipement est une administration très ancienne puisque son histoire remonte à 1716 avec la création des Ponts et Chaussées.

Au fil des temps, c'est une administration qui a su se moderniser et dont les missions sont à la fois diverses et proches des préoccupations des citoyens.

L'Équipement c'est, aujourd'hui comme hier, la route mais aussi :

- l'urbanisme et l'aménagement avec la gestion des plans d'occupation des sols et l'instruction des permis de construire ;
- les constructions publiques avec la réhabilitation et la construction de bâtiments publics pour les collectivités locales ;
- le financement du logement et la politique de la ville ;
- la protection de l'environnement avec la protection des sites et paysages, l'assainissement, la gestion de l'eau et des déchets ;

- les transports et la sécurité routière.

L'Équipement, peut-être plus qu'une autre, est une administration à taille humaine : avec ses 960 agents, la Direction Départementale de l'Équipement de la Loire comprend aussi des services à St-Etienne et à Roanne ayant en charge les grandes politiques de l'Etat mais aussi des subdivisions, des centres d'exploitation... implantés dans une cinquantaine de communes du département.

Les subdivisionnaires et leurs agents sont des hommes et des femmes de terrain qui connaissent bien les élus de leur secteur. Ils savent utilement les conseiller, au plan technique, dans des domaines divers et variés, de la conception d'un projet à sa réalisation.

Alors, si vous voulez en savoir plus sur l'Équipement, rendez-vous à la subdivision de St-Etienne Sud, rue du Docteur Roux, 42000 St-Etienne ou au Service Communication, 43 avenue de la Libération, 42000 St-Etienne.

SIVU TERNAY-DEUME

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE :

cette unique vocation est le ramassage et le traitement des ordures ménagères.

Fondé en 1983, St-Julien y a adhéré en décembre 84, avec les communes de Boulieu, St-Marcel-lès-Annonay, St-Clair et Savas (soit au total 5500 habitants). L'incinération a été mise en service fin 84.

Depuis 1994, le Syndicat s'est agrandi avec l'adhésion des communes de Bourg-Argental, Burdigues, Colombier, Davézieux, Graix, St-Sauveur-en-Rue, St-Cyr, Thélis-la-Combe et La Versanne, ce qui porte la population desservie à plus de 14000 habitants.

En 1995, le four d'incinération a été mis en conformité avec avec les normes européennes

par l'adjonction d'un système de mise à feu garantissant une meilleure combustion. De plus, le chargement du four se fait désormais en continu et permet un fonctionnement 24h/24.

Ces travaux ont représenté un investissement de 2.400.000 F. La quantité de déchets traités est de l'ordre de 4500 tonnes par an (production moyenne nationale : 1 kg de déchet par habitant et par jour).

La contribution de chaque foyer est calculée en fonction des distances parcourues et des critères fiscaux propres à chaque commune.

Il faut rappeler qu'il est très important pour le bon fonctionnement du four que les sacs-pou-



belles ne contiennent que des déchets ménagers à l'exclusion de verre ou de métaux.

Le verre doit être porté dans les conteneurs placés dans le bourg. Les métaux et autres "imbrûlables" (ou "monstres") sont ramassés par les agents municipaux (inscription en Mairie).

Pierre JACQUES

SERVICES

CANTINE 1996 - 1997

17 F le repas,
ticket délivré en Mairie

POMPES FUNÈBRES

Renseignements à la Mairie

EAU

Depuis 1995, il est fait obligation aux communes d'avoir un budget de l'eau indépendant du budget général. De plus, nous ne sommes plus autorisés à facturer de forfait (50 m³ il y a deux ans) ; celui-ci est remplacé aujourd'hui par l'abonnement. L'Etat demande que l'utilisateur paye le prix réel de ce service. Les entrées d'argent sont les facturations et subventions ; les sorties sont les amortissements des travaux "eau et assainissement", avec obligation pour les communes de respecter les normes européennes sur la qualité de l'eau (distribution et traitement des eaux usées).

PAYABLE EN	1996	1997
abonnement	500 F	500 F
TARIF EAU :		
jusqu'à 80 m ³	4,50 F	5,50 F
de 80 à 3000 m ³	6,50 F	7,00 F
de 3000 à 5000 m ³	5,85 F	6,30 F
au delà de 5000 m ³	4,55 F	4,90 F
taxe d'assainissement	5,00 F/m ³	5,50 F/m ³
pollution	1,69 F	1,87 F



PRÉSENTATION DU RÉSEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

La population de St-Julien est alimentée par deux ressources en eau différentes :

- les captages du Mantel
- la station de production de Taillis Vert

Le nombre total d'abonnés est de 572 en 1995.

ZONE DE CAPTAGES DU MANTEL

Elle est constituée de trois captages au lieu-dit Le Mantel sous le Crêt de la Perdrix.

Altitude moyenne des captages : 1100 m NGF

Cette eau souterraine est distribuée sur le réseau Mantel de la Commune après neutralisation de son agressivité par passage sur neutralyte.

Volume produit en 1995 : 68000 m³

Le réseau Mantel possède deux réservoirs de stockage :

- réservoir dit de la Miellerie (150 m³)
- réservoir dit de Maimbœuf (100 m³) alimenté par la station de reprise des eaux de Roué.

STATION DE PRODUCTION DE TAILLIS VERT

Elle traite l'eau brute prise sur la rivière le Ternay au lieu-dit Taillis Vert.

Altitude de la station 640 m NGF

Cette eau est distribuée sur le réseau de Taillis Vert après traitement de potabilisation de l'eau brute du Ternay.

Volume produit en 1995 : 27000 m³

Le réseau du Ternay possède trois réservoirs de stockage :

- réservoirs de Taillis Vert (2 cuves de 150 m³)
- réservoir de Coron (10 m³).

FONCTIONNEMENT DE LA STATION DE TAILLIS VERT

L'eau brute traitée dans la station de Taillis Vert est issue d'une prise d'eau sur la rivière le Ternay qui effectue un dégrillage de l'eau, c'est-à-dire une filtration primaire des éléments flottant et en suspension dans l'eau.

Cuve à mélange rapide

A l'entrée en station, l'eau brute reçoit l'injection :

- de chlore gazeux,
- de carbonate de sodium,
- de WAC en période de forte pluie.

Le chlore gazeux assure une préchloration de l'eau. Le carbonate de sodium effectue une première neutralisation de l'agressivité de l'eau. Le WAC est un floculant qui permet d'éliminer la turbidité présente en période de fortes pluies par formation de boues décantables.

Bac décanteur lamellaire

Son rôle est de faire décanter les boues formées lors de la floculation en période de forte pluie.

Un soutirage automatique des boues est effectué en fond de bassin.

Filtre à sable

Son rôle est la filtration de l'eau. Les deux filtres ont une épaisseur de sable de 1,20 m.

A ce stade, l'eau reçoit une reminéralisation (lait de chaux), et une chloration finale avant mise en distribution sur le réseau.

Lavage du filtre à sable

Un lavage du filtre à sable permettant le décolmatage du filtre est opéré par lavage et brassage à l'air et eau traitée.

OPÉRATION PROGRAMMÉE DE L'HABITAT

Depuis 1995, une **Opération Programmée de l'Habitat** est en cours dans notre canton.

Les habitants de St-Julien propriétaires occupants peuvent prétendre à une subvention de 25% sur 85000 F de travaux suivant revenus. Les propriétaires bailleurs peuvent, eux aussi, prétendre à des aides encore plus importantes, ceci pour création de salles d'eau, chauffage, ravalement de façade.

Pour les façades dans la zone urbaine (U.B.) la Mairie accorde une

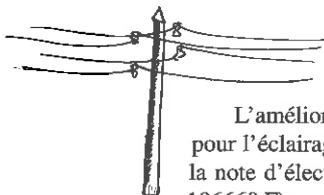
subvention de 40 F par m² plafonnée à une somme maximum de 5000 F.

Pour tous renseignements sur ces aides des permanences se tiennent en Mairie de St-Julien, le 1^{er} mardi de chaque mois de 10h à 12h, à Bourg-Argental les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis du mois de 10 h à 12 h.

Pour les façades et l'aide de la Mairie, voir avec celle-ci.

L'Opération Programmée de l'Habitat se terminera fin 97, donc pensez rapidement à l'amélioration de votre bien-être.

Claude RAGONNEAU



L'ÉLECTRICITÉ COMMUNALE

L'amélioration qui a été faite depuis plusieurs années pour l'éclairage public n'est pas sans alourdir sensiblement la note d'électricité du SIEL (en 1993, 97200 F ; en 1996, 106660 F).

Aussi par l'intermédiaire du SIEL, nous allons étudier quelques solutions pour réduire cette facture, ceci, bien entendu, sans porter trop préjudice aux pirailons.

Les travaux de mise en souterrain prévus pour 96 n'ont pu se faire en temps voulu mais seront réalisés début 97. D'autres mises en souterrain dans le centre de St-Julien ainsi que l'installation de nouvelles lampes sont à l'étude.

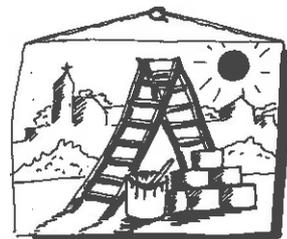
En début d'année, un tiers des ampoules sera changé suite à la convention passée en 95 avec le SIEL.

Comme dans bien d'autres villages, St-Julien a pu vivre les fêtes de fin d'année avec les illuminations de nos principales artères, ceci grâce à l'intervention de la SERP (société qui s'occupe de l'entretien de notre réseau) qui en cette fin d'année ne compte pas son temps pour donner plus de gaieté à nos rues.

Un grand merci à nos commerçants qui se sont joints à ces fêtes de lumière et de joie.

Claude RAGONNEAU

GRANDS TRAVAUX



VOIRIE

L'entretien de la voirie est une des priorités pour les communes.

St-Julien n'échappe pas à la règle en y consacrant, chaque année, une bonne part de son budget. En 1995 et 1996, 927293,01 F auront été investis pour la remise en état de ses voies communales longues de 14 kilomètres.

Virage de la Fayolle
Rue des Ecoles
Chemin de Lyponne
Rue du Mas
Montée du Drevard
Chemin de la Gagère
Chemin de Roué
Chemin de la Madone
Chemin de Chatagnard
Chemin de Taillis Vert
Rue du Moulin (mur de soutènement)
Pont de Combenoire



Le pont de Combenoire

Courant 1996, une enquête a été réalisée par la DDE, pour classer des chemins ruraux revêtus en voies communales portant la longueur total de celles-ci à 22 km

au 1er janvier 1997, et entrant dans le calcul des dotations versées par l'Etat.

Pour la Commission Voirie,
P. BONNARD

TRAVAUX DE L'ÉCOLE DE ST-JULIEN

Comme vous avez pu le constater cet été, l'école de St-Julien a fait peau neuve.

Profitant des congés scolaires, les travaux ont été effectués pendant les mois de juillet-août. Ils ont consisté à reprendre les menuiseries détériorées, refaire les enduits de façade ainsi que repeindre l'ensemble des volets, portes et fenêtres pour un montant d'environ 550 000 F.

Parallèlement à ces travaux, le mur de la cour et une fenêtre "Trompe l'œil" de l'école ont été aménagés afin de recevoir des fresques temporaires réalisées avec le concours d'artistes locaux.

Avec les travaux intérieurs réalisés en 1989 et 1993, le bâtiment est entièrement rénové et accueille aujourd'hui 83 enfants dans un univers gai et coloré.

M. C. BILLAUDEL



EMPLOYÉS COMMUNAUX

Pendant six mois, M. Norbert PEYRARD a été employé comme agent d'entretien au service de notre commune. Dans un premier temps, pour remplacer M. Laurent RICHARD en congé maladie, dans un deuxième temps en remplacement des agents en congés annuels.

Le travail demandé aux employés communaux est très varié :

- Entretien des espaces verts (fleurisse-

ment, arrosage, nettoyage des massifs, des aires de jeux...)

- Entretien et balayage des rues
- Enlèvement des "monstres" (tous les premiers lundis de chaque mois).
- Entretien des bâtiments communaux (peinture de la barrière longeant la place de la Mairie, reprise en maçonnerie de l'entrée de l'école publique et de la montée d'escalier, pose d'un grillage pour

la sécurité des enfants...).

Et surtout, cet automne, nettoyage, élagage et réfection des peintures du Calvaire.

Ce site, inscrit comme lieu touristique, nécessitait une sérieuse remise en état.

Pour accompagner la visite que vous ne manquerez pas de faire de ce lieu, nous le souhaitons, vous trouverez en page 22 quelques lignes sur l'historique de notre calvaire...

L'ESPACE SOCIO-CULTUREL DE LA DÉÔME



Maison des jeunes et de la Culture (créée en 1963)
Centre Social Rural et Cantonal (créé en 1973)

Implantés dans le centre de Bourg-Argental, les locaux se trouvent dans un groupe de bâtiments abritant le centre social, la M.J.C., et la salle polyvalente municipale.

Annexes :

- Saint-Julien-Molin-Molette, mise à disposition Mairie : Bâtiment salle des fêtes, pour C.L.S.H. d'été.
Ancienne mairie, pour un club de jeunes à l'année.
- Saint-Sauveur-en-Rue

La population concernée :

L'Espace Déôme a vocation pour intervenir sur tout le canton de Bourg-Argental, soit 8 communes, pour une population totale de 6161 habitants en 1990 (source INSEE).

Le partenariat privilégié mis en place entre le Centre social et la M. J.C. nous a conduit à nous doter d'une marque commune :

"Espace Socio-Culturel de la Déôme"

L'Assemblée Générale du 31 janvier 1997 verra enfin la création officielle de l'Espace Socio-Culturel de la Déôme, association qui gèrera la Maison des Jeunes et de la Culture et le Centre Social Rural et Cantonal. Ce jour historique marquera un grand pas en avant pour Bourg-Argental et son canton.

Depuis plusieurs années, les administrateurs et salariés ont passé beaucoup de temps pour aboutir à la réussite de ce projet. Tout en affirmant des choix fondamentaux, l'Espace Déôme est un lieu ouvert à toutes propositions, vous êtes invités à participer aux diverses commissions de travail de l'Espace Déôme qui mettent en place les manifestations, activités et actions de la structure.

Ces commissions sont les suivantes :

- Commission Actions Sociales
- Commission Animations Locales
- Commission Enfants-Jeunes
- Commission Club d'activités
- Commission Information Communication

GESTION DE L'ÉQUIPEMENT :

- un bureau (13 membres)
- membres élus au C. A. (13 personnes)
- membres associés (représentant des associations cantonales)
- membres de droit (C. communes, 8 mairies du canton, CAF, Fédération des Centres Sociaux, UNIREG, DDJS, MSA,).

FONCTIONNEMENTS DE L'ESPACE DÉÔME

Horaires d'accueil du public

Lundi		14 h - 19 h
Mardi	9 h 00 - 12 h 00	14 h - 19 h
Mercredi	9 h 00 - 12 h 00	14 h - 19 h
Jeudi	9 h 00 - 12 h 00	14 h - 19 h
Vendredi		14 h - 19 h

En dehors de ces horaires, un système de mise à disposition de clés permet aux activités de se dérouler, eu aux associations et groupes d'utiliser les locaux.

Des salles de réunion sont mises gratuitement à disposition, seule condition à respecter : *nous indiquer les dates et heures suffisamment tôt et nous rendre les clés immédiatement*, ceci pour le bien-être de tous.

Photocopies : 0,70 F pour A4, 1 F pour A3.

Envoi de fax : prix de la communication téléphonique.

Frappe de documents : 10 F la page, confections de tracts, d'affiches, etc.

Prêt de matériel : valise sono, éclairage, téléviseur, camescope, magnétoscopes, panneaux d'affichage, barnum (pour les conditions de prêt, nous contacter).

Un fond documentaire est à votre disposition (spectacles, gestion d'une association...) et des animateurs qualifiés peuvent vous aider.

POINT INFORMATION JEUNESSE

Une mine d'adresses et de services

Un lieu d'information ouvert à tous : jeunes, parents, enseignants, travailleurs sociaux, associations...

Anonyme et gratuit

Vous y trouverez des informations pratiques dans tous les domaines pour répondre à vos questions sur : enseignement, métiers, emploi, formation, société, vie pratique, loisirs, vacances, DOM-TOM

Horaires d'ouverture :

mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

POINT CONTACT EMPLOI

Demandeurs d'emploi, vous trouverez un lieu d'accueil pour vous conseiller, vous aider dans vos démarches :

tous les mercredis de 9 h 00 à 12 h 00

Vous sont proposés : une aide à la réalisation de C. V., des offres d'emploi sur minitel (région Rhône-Alpes), des concours.

Mise à disposition de matériel : téléphone photocopieur - timbres - fax - matériel informatique.

Le point contact emploi peut-être un plus :

- il peut recevoir vos propositions pour rechercher ensemble des réponses plus adaptées à vos besoins,
- il peut être un lieu d'échanges de vos différentes expériences, de vos savoirs...

ENFANCE - JEUNESSE - LOISIRS

L'Association Espace Socio-Culturel de la Déôme a une structure : Centre de Loisirs sans hébergement, ouverte les mercredis de l'année scolaire, pendant les petites et les grandes vacances scolaires.

Une responsable de secteur "Jeunes / Enfants"

organise et gère avec une équipe d'animation les activités.

Une "commission enfants" constituée de parents d'usagers travaille en lien avec cette équipe. Elle prend les décisions concernant ce secteur et le fait approuver par le bureau de l'association.

Le centre de loisirs accueillera les enfants et les jeunes par tranches d'âges : 3 / 6 ans, 7 / 9 ans, 10 / 12 ans, 13 / 17 ans

Chaque groupe aura des activités adaptées. Des thèmes précis seront développés, tel que "le week-end champignons" lors des vacances de Toussaint, "la semaine sportive" lors des vacances de février, ou encore l'action 11 / 17 ans lors des vacances de printemps, la voile et l'escalade en été 97.

Lieux : Mercredis : à Bourg-Argental. Petites vacances et vacances d'été : Bourg-Argental, St-Sauveur-en-Rue et St-Julien-Molin-Molette. Pour la première année, un Centre de Loisirs sans hébergement ouvrira ses portes dans votre commune sur la durée de toute les petites vacances scolaires.

Horaires : Quels que soient la période et le mode d'inscription (avec ou sans activités hebdomadaires) de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.

Tarifs : 50 F la journée - 22 F la matinée - 28 F l'après-midi - 210 F la semaine pour les petites et les grandes vacances.

ACCUEIL JEUNES

Lieu de rassemblement à partir de 14 ans, vous pouvez y organiser vos activités, selon votre demande.

Un animateur peut être là pour vous aider à la réalisation de vos souhaits.

Actuellement il existe 2 lieux d'accueil : Planètes Jeunes à Saint Julien Molin Molette, une salle foyer à l'Espace Déôme.

Les horaires et le fonctionnement seront à négocier avec les participants

Un groupe de 16 jeunes du canton a monté son projet de vacances été, l'expérience doit se poursuivre cette année. Le groupe reste ouvert pour accueillir de nouveaux membres et envisage des projets super sympa méga cool.

ACTIVITÉS HEBDOMADAIRES

proposées sur votre commune

Eveil corporel et Sportif : le mercredi de 11h à 11h 50

Yoga : le lundi de 16h 30 à 18h

Couture : possibilité de création de ce cours (à partir d'un nombre suffisant d'adhérents)

Vous pouvez aussi nous faire toutes propositions, si nous avons un nombre suffisant d'inscriptions, nous pourrons alors démarrer de nouveaux cours.

VIE PRATIQUE



RENSEIGNEMENTS UTILES

Nature de la pièce désirée	Où s'adresser	Pièces à fournir	Coût
Extrait d'acte de naissance	A la mairie du lieu de naissance	Indiquer : nom, prénoms, date de naissance	Gratuit ⁽¹⁾
Extrait d'acte de mariage	A la mairie du lieu de mariage	Indiquer : nom, prénoms, date du mariage	Gratuit ⁽¹⁾
Extrait d'acte de décès	A la mairie du lieu de décès ou du domicile du défunt	Indiquer : nom, prénoms, date de décès	Gratuit ⁽¹⁾
Fiche d'état civil	Dans n'importe quelle mairie	Livret de famille, extrait d'acte de naissance, carte d'identité	Gratuit ⁽¹⁾
Fiche d'état civil et de nationalité française	Dans n'importe quelle mairie	Carte d'identité	Gratuit
Carte d'identité (valable 10 ans) délai d'obtention : 1 mois environ	Mairie du domicile	2 photographies récentes non découpées, 1 timbre fiscal de 150 F, l'extrait d'acte de naissance, 2 justificatifs de domicile, prise d'empreinte	
Passeport (valable 5 ans) délai d'obtention : 15 jours environ	Mairie du domicile	2 photographies récentes, 1 timbre fiscal de 350 F, justificatif de domicile, carte d'identité, livret de famille	
Duplicata livret de famille	Mairie du lieu de mariage		
Copie conforme	Mairie du domicile	Présenter l'original et la copie	Gratuit
Législation de signature		Apposer la signature à la mairie	Gratuit
Autorisation de sortie du territoire	Mairie du domicile	Carte d'identité du mineur et livret de famille	Gratuit

(1) : joindre une enveloppe timbrée pour envoi par correspondance

LES EMPLOYÉS COMMUNAUX :

Services Administratifs : Mmes BRUYÈRE Marie-Claire
et MARTIN Eliane

Services Techniques : MM. DOREL Christian
et RICHARD Laurent

Ecole, Cantine, Mairie : M^{lle} GAILLARD Magali,
Mmes GRENIER Yvette
et QUIBLIER Monique

INFOS PRATIQUES

Pompiers : 18

Médecins : 04 77 51 56 55

Centre Hospitalier Annonay : 04 75 67 35 00

Urgences : 04 75 33 33 33

Pharmacie : 04 77 51 51 59

Jours de marché : le mardi matin

HORAIRES DES ORGANISMES PUBLICS

MAIRIE : Tél. 04 77 51 51 11

Du mardi au vendredi : de 9 h à 11 h 30 et 13 h 30 à 15 h 30

Le samedi : de 9 h à 11 h

P.T.T. : Tél. 04 77 51 52 74

Du lundi au vendredi : de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h

Le samedi : de 8 h 30 à 11 h 30

Départ du courrier, du lundi au vendredi : 16 h 40

Le samedi : 11 h 30

TRÉSORERIE BOURG-ARGENTAL :

Du lundi au jeudi : de 8 h 15 à 12 h et 13 h 30 à 17 h

Tél. 04 77 39 63 42

Le vendredi : de 8 h 15 à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30

SÉCURITE SOCIALE :

Tous les jeudis de 12 h 30 à 14 h 30, en mairie

ASSISTANTE SOCIALE (Mme BRUNON)

Tous les 1^{er} et 3^e mardis du mois : de 10 h à 12 h, en mairie

ASSISTANTE SOCIALE (Sécurité Sociale, M^{lle} VILLARD)

Les 1^{er} vendredis du mois : de 9 h 30 à 12 h, en mairie

CAISSE D'ÉPARGNE : Tél. 04 77 51 52 08

Mardi et mercredi : de 8 h 15 à 12 h

Vendredi : de 13 h 30 à 17 h 15

Samedi : de 8 h à 12 h

CRÉDIT AGRICOLE

Mardi et samedi : de 9 h 30 à 12 h



ÉTAT CIVIL

du 1^{er} novembre 1995 au 1^{er} novembre 1996

NAISSANCES (Hors commune)

- 1 - **BEFORT Héloïse Christine Philippine**,
née le 07/10/1996 à ST-ETIENNE (Loire)
- 2 - **BILLAUEL Guilhem**,
né le 02/04/1996 à ROUSSILLON (Isère)
- 3 - **CLAUDE Jérôme Christian Raymond**,
né le 03/02/1996 à ANNONAY (Ardèche)
- 4 - **COGNET Léonard Olivier**,
né le 25/05/1996 à ST-PRIEST-EN-JAREZ (Loire)
- 5 - **FARGEOT Loréane Sarah**,
née le 30/09/1996 à ANNONAY (Ardèche)
- 6 - **GOURDON Maëllie**,
née le 06/02/1996 à ANNONAY (Ardèche)
- 7 - **JULIEN David Jérémy Christian**,
né le 01/11/1996 à ANNONAY (Ardèche)
- 8 - **L'HUILLIER Benjamin Paul**,
né le 07/04/1996 à ST-ETIENNE (Loire)
- 9 - **MANDON Ophélie Laurence Renée**,
née le 08/07/1996 à ST-ETIENNE (Loire)

MARIAGES

- 1 - **BARRY Christophe Henri Jacques et
EGEA Véronique Hélène**,
le 08/06/1996
- 2 - **CHANTEPY Serge Jean Georges et
SAGE Agnès Marie**,
le 08/06/1996

- 3 - **DAUVE Sacha et
COURBIN Lydie Josette**,
le 15/06/1996
- 4 - **MUGUET Marc Bernard et
TAVERNIER Chantal Marie-Louise**,
le 18/11/1995
- 5 - **ROUCHOUZE Jean-Louis et
NEACSA Lucretia Georgeta**,
le 23/03/1996
- 6 - **SARDA Franck Louis Aimé et
DUCLAUX Sylvie Christine**,
le 26/10/1996

DÉCÈS

- 1 - **ARNAUD Agnès Pauline Louise**,
veuve GUILLARD Joseph, le 25/02/1996, âgée de
87 ans, domiciliée à PEYRAUD (Ardèche),
Maison de Retraite.
- 2 - **BADIOU Simone Claudette**,
veuve FRAISSE Pierre, le 12/10/1996,
âgée de 73 ans, domiciliée à Saint-Julien-Molin-
Molette, 11 rue du Tâcon.
- 3 - **BANCEL Marius Joseph Louis Ambroise**,
le 31/10/1996, âgé de 75 ans,
domicilié à Saint-Julien-Molin-Molette,
4 rue de la Condamine.
- 4 - **CANCADE Marie-Louise Joséphine**,
célibataire, le 09/08/1996, âgée de 89 ans,
domiciliée à Saint-Julien-Molin-Molette,
35 rue de la Modure.
- 5 - **CANCADE Pierre Jean**,
le 20/09/1996, âgé de 84 ans, domicilié à
Saint-Julien-Molin-Molette, La Miellerie.

ÉTAT CIVIL



- 6 - CELETTE Gustavie Jeanne,**
veuve CHATELARD Sylvain, le 11/01/1996,
âgée de 88 ans, domiciliée à Saint-Julien-Molin-
Molette, *Maison de Retraite.*
- 7 - CHAVAS Alice**
veuve COROMPT Jean-Louis, le 16/06/1996,
âgée de 90 ans, domiciliée à Saint-Julien-Molin-
Molette, 11 Avenue de Colombier.
- 8 - CHORON Juliette Baptistine,**
veuve PRUNIER Jean, le 05/08/1996,
âgée de 93 ans domiciliée à LIMONY (Ardèche),
Maison de Retraite.
- 9 - COSTECHAREYRE Jean Marie Joseph Régis,**
veuf ORIOL Juliette, le 28/09/1996, âgé de 91 ans,
domicilié à ST-MARCEL-LES-ANNONAY
(Ardèche), *Maison de Retraite.*
- 10 - DEFONT**
veuve DENIS Lucien, Marie Francine Hélène,
le 01/03/1996, âgée de 94 ans,
domiciliée à Saint-Julien-Molin-Molette,
Maison de Retraite.
- 11 - FOURVEL Jeanne Fernande,**
veuve TEYSSIER Augustin, le 30/04/1996,
âgée de 88 ans, domiciliée à Saint-Julien-Molin-
Molette, *Maison de Retraite.*
- 12 - GARDE Jean-Baptiste Joannès,**
veuf LIMONNE Marie, le 13/04/1996,
âgé de 86 ans, domicilié à Saint-Julien-Molin-
Molette, *Maison de Retraite.*
- 13 - GRENIER Paulette Marie Antonine,**
épouse ESCOMEL Joseph, le 18/08/1996,
âgée de 77 ans, domiciliée à Saint-Julien-Molin-
Molette, *Maison de Retraite.*
- 14 - LACHAL Antonine Eugénie,**
veuve FANGET Joseph, le 13/11/1995,
âgée de 89 ans, domiciliée à Saint-Julien-Molin-
Molette, *Maison de Retraite.*
- 15 - MARTIN Abel Joseph,**
veuf JULLIAT Marie, le 25/05/1996,
âgé de 83 ans, domicilié à Saint-Julien-Molin-
Molette, 1 rue du Plateau Marchand.
- 16 - MOINE Cécile Joséphine,**
veuve LUGAND Edmond, le 06/08/1996,
âgée de 91 ans, domiciliée à Saint-Julien-Molin-
Molette, *Maison de Retraite.*
- 17 - OGER Marie Jeanne Florence,**
veuve FRANÇOIS Joseph, le 02/06/1996,
âgée de 88 ans domiciliée à Saint-Julien-Molin-
Molette, 45 Avenue de Colombier.
- 18 - PARRIAUX Ginette Emilienne,**
épouse GIACONE Michel, le 22/05/1996,
âgée de 72 ans, domiciliée à Saint-Julien-Molin-
Molette, HLM du Faubourg.
- 19 - PRIMET Gabrielle Marie Joséphine,**
veuve GRANIER Jean, le 15/05/1996,
âgée de 90 ans, domiciliée à Saint-Julien-Molin-
Molette, 4 Place de l' Ancienne Bascule.
- 20 - ROUCHOUZE Louis Pierre,**
époux FANGET Joséphine, le 13/05/1996,
âgé de 73 ans, domicilié à Saint-Julien-Molin-
Molette, 47 rue Peyronnet.
- 21 - SABOT Jean Joseph,**
veuf ROCHE Fanny, le 24/01/1996,
âgé de 93 ans, domicilié à Saint-Julien-Molin-
Molette, 8 rue Vieille.
- 22 - SEUX Gabriel Auguste Claudius,**
époux CHAIZE Joséphine, le 12/06/1996,
âgé de 72 ans, domicilié à Saint-Julien-Molin-
Molette, Drevard.
- 23 - TOURTON Christophe Georges Marcel,**
célibataire, le 31/08/1996, âgé de 28 ans,
domicilié à Saint-Julien-Molin-Molette,
rue du Faubourg.

Les mariages 1996



*Frank SARDA
& Sylvie DUCLAUX*



*Serge CHANTEPY
& Agnès SAGE*

*Jean-Louis ROUCHOUZE
& Lucretia NEACSA*



*Sacha DAUVE
& Lydie COURBIN*



*Les
naissances
1996*



*Héloïse
BEFORT*

David JULIEN

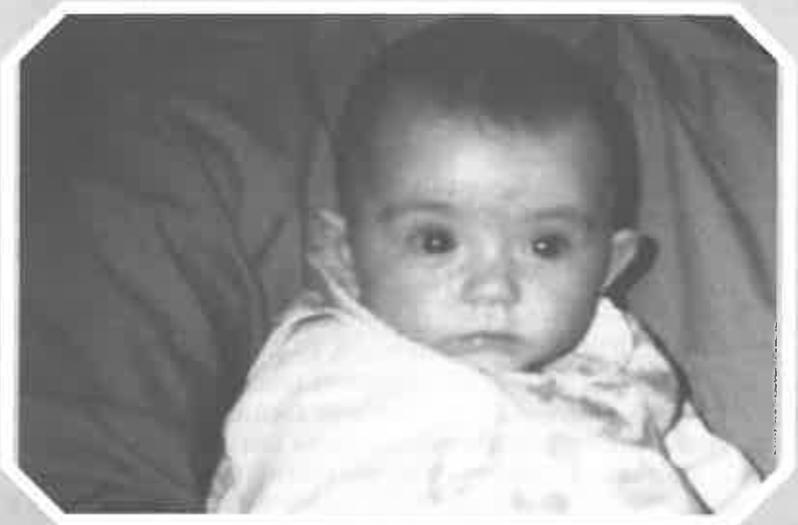


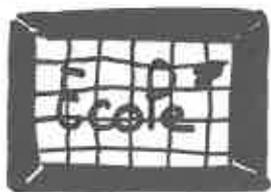
Guilhem BILLAUDEL



*Benjamin
L'HUILLIER*

Ophélie MANDON





Grâce à l'équipe dynamique du Sou et aux parents de plus en plus présents, le Sou a encore été très actif durant la saison 95/96 :

- 26 novembre 1995 : Concours de Belote,
- 17 décembre 1995 : Arbre de Noël,
- 11 février 1996 : Thé Dansant animé par l'orchestre "Synthèse",
- 9 mars 1996 : Carnaval,
- 29 juin 1996 : Fête de l'Ecole avec exposition photos et soirée barbecue.

Tous ces efforts ont abouti à un bilan financier positif qui nous permet, aujourd'hui, d'envisager de plus grands projets pour les enfants (l'idée d'une classe verte est à l'étude).

Nous tenons encore à remercier tous les membres honoraires et les commerçants de St-Julien-Molin-Molette.

Par leurs adhésions et leurs dons de lots, ils nous soutiennent dans notre action et surtout, font preuve de l'intérêt qu'ils portent à l'école.

SOU DES ÉCOLES



au Salon-parc de Praugres

Composition du Bureau 95/96 :
Présidente : Mme Lachal Marie-Odile
- Vice-Présidente : Mme PERON Florence
- Trésorière : Mme MARTA Marie-Pierre

- Trésorier-Adjoint : M. ORIOL Bernard -
Secrétaire : Mme TROUILLET Viviane -
Secrétaire-Adjoint : M. MALAURE Bernard - Plus une douzaine de membres.

KARATÉ-CLUB

Nous sommes une association loi 1901. Le club a été fondé en mars 1988. Nous faisons partie de la Ligue du Lyonnais. Nous avons un effectif d'une cinquantaine de licenciés.

Définition : Le Karaté est une méthode de combat qui consiste à utiliser d'une manière rationnelle et scientifique, les armes naturelles du corps humain : pieds, poings, coudes, etc... pour porter

des coups frappés.

Philosophie : Le Karaté est avant tout un art martial. A travers la pratique et l'entraînement, se dégage la philosophie réelle : recherche de l'équilibre, de la plénitude, et de la maîtrise de soi-même.

Les entraînements se déroulent dans la salle polyvalente :

- Pour les 5-6 ans, initiation les lundi de 18 h 30 à 19 h

- Pour les 7-8 ans, initiation les mercredi de 18 h 15 à 19 h
- Pour les 8-14 ans, Ecole de Karaté : tous les lundi de 19 h à 20 h, tous les mercredi de 19 h à 20 h 15
- Pour les plus de 14 ans : tous les lundi de 20 h à 21 h 30, tous les mercredi de 20 h 15 à 21 h 45

Le Président
Roland PLASSON

SPORTING-CLUB PIRAILLON



Le S.C.P. et son président, M. Joël LASSY débute la saison 96-97 dans le Comité Drôme-Ardèche de Football, avec à son bord 65 licenciés, répartis en 2 équipes SENIORS, 1 équipe POUSSINS-DÉBUTANTS, 1 équipe FÉMININE et 3 équipes en entente avec le F.C. BOURG-ARGENTAL.

Cependant, afin de préparer l'avenir, le S.C.P. recrute des joueurs pour ces équipes POUSSINS (7 à 11 ans) et SENIORS, ainsi que des joueuses pour son équipe FÉMININE.

Alors, si vous ou vos amis(es) souhaitez pratiquer le football, le meilleur accueil vous sera réservé.

N'hésitez pas, renseignez-vous.

De plus, S.C.P. vous invite à assister aux différents matches qui auront lieu à St-Julien :

SENIORS 1 & 2 les dimanches 17/11, 7/12, 8/12, 26/1, 16/2, 9/2, 2/3, 9/3, 27/4, 11/5

POUSSINS les samedis 30/11, 14/12, 18/1, 1/2, 15/2, 15/3, 26/4

FÉMININES le 24/11 ; pour le reste de la saison, les dates ne sont pas fixées.

Pour tous renseignements, s'adresser au terrain de foot du S.C.P., le mercredi après-midi ou s'adresser à la Secrétaire du Club, Mlle Evelyne MOUNIER.

Le Président J. LASSY

GROUPE CHORAL



Notre Chorale qui tient une place importante dans les activités culturelles de Saint-Julien, depuis près d'un demi-siècle, avait tenu à marquer cette année le 40ème anniversaire de sa constitution en Association par un concert exceptionnel qui s'est déroulé le 17 mai ; une foule énorme s'est pressée à l'entrée de l'Eglise qui s'est rapidement révélée trop petite pour accueillir la totalité des auditeurs dont certains étaient venus de très loin ; il faut dire que le programme était particulièrement attrayant, avec tout d'abord la prestation très variée de notre Chorale, suivie du récital de deux Guitaristes internationaux et couronnée par l'exécution des "CARMINA BURANNA" avec le concours de nombreux amis choristes de toute la région environnante et le renfort instrumental de Pierre FARGEOT, résidant depuis peu à St-Julien et remarquable musicien.

Ce fût un succès et, six mois après, nous recevons encore des témoignages spontanés d'auditeurs ravis.

En Août, une douzaine de choristes pirailleurs participèrent au stage de chansons de Michèle BERNARD ; là aussi la Salle des Fêtes s'avérait trop petite pour contenir la masse des spectateurs désireux d'assister au concert final.

A l'heure des bilans, nous nous sommes posé un certain nombre de questions, notamment sur l'équilibre financier de notre Société — mettons à part le prestigieux Concert du Siècle qui a coûté une certaine somme, mais pour lequel nous avons été un peu aidés par la Municipalité et le Conseil Général — en effet il se trouve que notre Chef de Chœur,

Marinette GATTET-BANCEL, a décidé d'abandonner cette lourde charge après des dizaines d'années de bons et loyaux services qui ont amené notre Chorale au niveau où elle est aujourd'hui ; il nous a semblé dommage, au vu de l'engouement dont fait preuve le Public, de ne pas pérenniser l'institution, et, avec l'accord de tous les choristes, nous avons recruté un nouveau Chef de Chœur en la personne de Mme Fanny THOUIN, qui nous vient d'ANNONAY et dirige aussi les Chœurs Bourguisans.

Tout ceci suppose une nouvelle organisation, les répétitions hebdomadaires ont désormais lieu le jeudi à 20 h 30, au 1er étage de la Salle des Fêtes, local de l'Union Musicale ; de nouvelles recrues ont rejoint nos rangs et l'effectif actuel se situe autour de 30, nous avons acquis un petit Synthétiseur et le coût des partitions n'a pas diminué ; les Choristes, qui ont à cœur l'existence de leur Chorale, ont accepté un relèvement sérieux de leurs cotisations, des Cartes de Membre Honoraire seront présentées à la Population, qui aura ainsi l'occasion de manifester son attachement à sa Chorale, et nous espérons qu'en réponse à tous ces efforts, la Municipalité, dans la mesure où elle tient au maintien de cette activité, ce dont nous ne doutons pas, nous consentira une augmentation significative de la subvention qu'elle veut bien nous attribuer.

J. DELFORGES

BIEN VIVRE À SAINT-JULIEN

Dans son objectif de défense du patrimoine naturel, social et humain de St-Julien, l'association BIEN VIVRE a considéré avec une grande attention l'évolution de l'exploitation de la carrière Delmonico Dorel. Elle a mis en évidence les dysfonctionnements de cette exploitation et les problèmes qu'elle pose dans un site du Parc Naturel du Pilat.

L'association a centré son action, auprès des administrations concernées, sur la demande d'application des normes légales et obligatoires liées aux installations classées.

Aujourd'hui BIEN VIVRE continue son action et s'oppose toujours vivement à une nouvelle extension de la carrière.

Le développement rapide de l'exploitation a fait que les prévisions d'extraction ont été très largement dépassées, entraînant une augmentation énorme des nuisances sonores et visuelles (jusqu'à Colombier et St-

Sabin !) ainsi que l'accroissement de l'insécurité liée à la rotation intensive de camions de gros tonnage dans les rues étroites du village et sur les routes de la région.

Ces problèmes ont été sous-estimés lors de précédente demande d'extension en 1983. Sommes-nous vraiment mieux informés aujourd'hui sur les conséquences d'une nouvelle extension ?

BIEN VIVRE émet le souhait d'une prise de responsabilité de toutes et tous à St-Julien afin que le village se donne toutes les chances de réussir un renouveau économique en accord avec son patrimoine humain et naturel.

Association BIEN VIVRE À ST-JULIEN



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Créée en 1935 par quelques bénévoles, prise en charge par la Commune en 1990, la Bibliothèque continue à fonctionner de manière satisfaisante.

La Municipalité assure l'achat des livres jusqu'à concurrence d'une certaine somme fixée chaque année, plus les frais de location et les charges.

Actuellement, 4000 volumes environ constituent le fond permanent (encyclopédies, documentaires adultes et jeunes, romans, biographies, albums enfants). Quatre fois par an, le Bibliobus renouvelle plus de 150 volumes. Au cours de l'année 1996, nous avons effectué plus de 6500 prêts et acheté environ 200 livres, 110 familles sont abonnés. En période estivale, bon nombre de villégiateurs apprécient les services

fournis. Six personnes bénévoles assurent les permanences à tour de rôle.

Le prix des abonnements par famille est de 50 F pour un an ou 25 F pour six mois. Les prêts sont gratuits trois semaines, au-delà, il est demandé une participation de 2 F par semaine et par livre.

Heures d'ouverture :

Dimanche : de 9 h 30 à 11 h 30

Mercredi : période estivale de 17 h à 18 h

période hivernale de 15 h 30 à 16 h 30

Fermé les jours de fête et jours fériés.

L'Equipe de la Bibliothèque





A.D.M.R.

Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural

Non, il ne s'agit pas d'une nouvelle association mais du simple changement de nom de la vieille "Association Locale des Aides Familiales Rurales". En effet, le 1er juin dernier, l'Assemblée Générale décidait cette transformation pour rejoindre dans l'appellation les associations ayant la même activité.

Reste que le véritable objet de cette assemblée était beaucoup plus substantiel puisque notre Président, M. DELFORGES, nous faisait part de son regret de ne pouvoir rester plus longtemps dans cette fonction. Eut lieu alors, en forme de remerciements, l'évocation de ses 34 ans d'activités au sein de l'Association, dont plus de 30 ans de responsabilités présidentielles, dans la satisfaction du service rendu, entouré de la confiance des bureaux successifs.

Après l'adoption des statuts standards ADMR, allant vers l'adoption de l'appellation et élection, M. DELFORGES accepta la présidence d'honneur du nouveau conseil d'administration et souligna la particulière capacité de la nouvelle Présidente, Mme OSTERNAUD, à en remplir les fonctions.

Adieu donc l'AFR, vive l'ADMR et sa nouvelle direction.

Le bouche à oreille est notre meilleure publicité. Chacun connaît au moins une de nos dévouées aides ménagères, ou, encore, un foyer ou une personne seule qui bénéficie de l'un ou l'autre de nos services. Pour plus de détails : contactez Mme DESSEUX (04 77 51 56 66) ou Mme OSTERNAUD (04 77 51 57 72).

Il n'y a pas de grands commentaires à faire après les propos de notre trésorier actuel, M. PERRIER Michel. Je voudrais cependant exprimer un grand merci à M. DELFORGES (qui vient de se retirer de la Présidence) et qui a œuvré pendant plus de 30 ans au sein de cette association et si elle tient le cap, c'est justement grâce à des gens comme lui qui n'ont pas hésité à donner de leur

temps. Je joins également mes remerciements à M. PERRIER qui gère nos finances avec une rigueur toute professionnelle (et à qui rien n'échappe), ce qui nous vaut actuellement, et ce depuis de nombreuses années, l'avantage d'avoir une trésorerie saine et fiable. Mais ma reconnaissance va surtout à Mme Michèle DESSEUX, notre Secrétaire qui se dépense sans compter entre la constitution des dossiers de prise en charge chez les personnes âgées, les renouvellements, les réunions et toujours avec sa disponibilité et sa discrétion habituelle.

Il est vrai qu'on n'entre pas dans la vie privée des personnes n'importe comment. Intervenir au domicile nécessite des qualités d'initiative, de patience et d'adaptation à chaque personne aidée. Nos aides ménagères sont ces professionnelles à qui vous pouvez faire confiance. Elles sont toutes aussi dévouées que compétentes, et sans elles, ce service ne fonctionnerait pas : Mmes BACHER Gisèle, CELLARD Monique, DOREL Jocelyne, POCHAT Bernadette, RABY Denise, SACHER Celina, VALOUR Bernadette. Aussi, n'hésitez pas à faire appel, nous trouverons toujours une solution à votre problème.

Un nouveau bureau a été mis en place depuis le mois de juin 1996 :

Mme OSTERNAUD Josette, Présidente,
M. JURDIC Guy, Vice-Président,
M. PERRIER Michel, Trésorier,
Mme DESSEUX Michèle, Secrétaire,
M. DELFORGES Jean, Président d'Honneur,
Mmes DENIS Lucienne, FRANCOIS Marie-Thérèse, FRECHET Jeannette, DOREL Jocelyne, POCHAT Bernadette.

Meilleurs vœux à tous et à toutes pour 1997.

La Présidente,
J. OSTERNAUD

LES AMIS DE LA MAISON DE RETRAITE DU VAL DU TERNAY



L'Association des Amis de la Maison de Retraite du Val du Ternay, constituée en Association loi 1901, a pour but de promouvoir l'animation dans cette Maison pour les pensionnaires. Activités multiples : travaux manuels, gymnastique, sorties, fêtes des anniversaires, soit avec un groupe de musiciens, soit un groupe folklorique. Le chant tient une place importante : chaque mercredi, accompagnés par M. DELFORGES ou Mme GATTET-BANCEL, les pensionnaires ont une quantité importante de chansons à chanter, anciennes et nouvelles, et en apprennent toujours un peu plus qu'ils exécutent docilement et avec plaisir. Nous travaillons maintenant les chants de Noël pour l'Arbre de Noël, le 18 décembre, après-midi de musique et de cadeaux pour chacun.

Cet automne, l'Association les a emmenés à St-Etienne, au

Cirque de Moscou, très beau spectacle. Un rassemblement des 3 maisons de retraite : St-Julien, Bourg-Argental et St-Sauveur-en-Rue a permis de passer à St-Sauveur un moment agréable animé par un duo piano-chant suivi d'un goûter fort apprécié. Les anniversaires ont été bien fêtés et d'autres manifestations sont en projet.

Tout ceci peut fonctionner grâce à l'aide de bénévoles qui ne ménagent pas leur peine et que nous remercions vivement. Mais il serait bon que d'autres bonnes volontés viennent se joindre à nous. L'ambiance est agréable et la lueur qui pointe dans les yeux des pensionnaires lorsque nous nous occupons d'eux prouve que notre temps n'est pas perdu.

La Présidente,
Mme GATTET-BANCEL



CLUB JOIE DE VIVRE

Malgré le peu d'intérêt témoigné par les nouveaux retraités, le Club poursuit ses activités.

L'année 1996 a débuté par le Concours de Belote et le tirage des Rois. Fin avril, ce fut le séjour aux V.V.F. du Cap d'Agde avec la participation des localités environnantes : St-Sauveur, Maclas, Pélussin, etc.

En juin, avait lieu la sortie à Evian, avec visite du vieux village d'Yvoire et promenade en bateau sur le lac Léman.

Pour innover un peu, nous avons participé au Marché Artisanal en juillet et août en exposant et en vendant les ouvrages confectionnés par les membres du Club. En octobre, un groupe se rendait à St-Etienne pour le spectacle du Cirque de Moscou qui fut très apprécié des participants.

C'est la vente-exposition du mois de novembre qui clôtura cette année 1996.



Un groupe du Club au village d'Yvoire

SYNDICAT D'INITIATIVE

UN BILAN, QUELQUES PERSPECTIVES

La saison 96 a été riche en activités. Animations et spectacles se sont succédé. Le SI essaie de répondre au mieux à sa mission d'animation. Tout cela est naturellement possible grâce à la mobilisation d'une équipe de bénévoles et à la participation d'un public de plus en plus friand. Toutes les conditions sont donc réunies pour que le SI entretienne cette dynamique.

La nouvelle saison va donc s'ouvrir avec des activités en perpétuel renouvellement. Pendant la saison estivale nous devons compter sur le développement du marché artisanal et produits du Pilat. Les échos recueillis sont favorables. Il faut aussi fidéliser de nouveaux artisans dans notre commune, c'est le souhait de notre maire, et pour cela il faudra trouver une activité particulière suffisamment attractive... Bien sûr, les animations et spectacles garderont une place prépondérante, cependant il est nécessaire de revoir leur mode de financement.

La parution de ce bulletin nous permet de vous annoncer le lancement d'une souscription pour l'impression d'un album de reproductions de cartes postales anciennes du village. Grâce aux collectionneurs Gilbert ROUCHOUZE et Louis FLACHER, Claude BONNARD et Hubert SAGE sont en train de vous préparer une visite dans le passé. Pour le lancement de cette souscription, nos collectionneurs vous mijotent une soirée diapos. L'album devrait sortir pour Pâques 97. Le SI parraîne cet ouvrage et recherche d'autres partenaires, il souhaite également que vous lui fassiez part de l'intérêt que vous manifestez pour l'édition d'un tel ouvrage. Environ 190 reproductions seront présentées dans un album agrémenté de quelques commentaires, anecdotes ou faits historiques. Faites-nous donc connaître votre opinion sur une telle parution en déposant un petit mot dans la boîte aux lettres de la mairie.

BONNE NOUVELLE SAISON 97
Pour le SI, le président H. SAGE

Dans les années 70/80, le Syndicat d'Initiative a organisé sur notre commune, le concours "Maisons fleuries". Vous aviez été plusieurs à y participer et nombreux sont ceux qui, résidents ou touristes, l'avaient fortement apprécié.

La Municipalité poursuit cette action et fait chaque année un effort important pour le fleurissement de notre village (+ de 8000 F de plantes).

Nous souhaitons inciter le maximum d'entre vous à participer à nouveau au concours départemental des "Maisons Fleuries" pour 1997 et obtenir, en plus de l'agrément que cela procure à chacun, un classement dans les dix premiers.

Une réunion sera organisée au début du printemps par l'Equipe Municipale responsable de l'environnement et la date sera communiquée par voie de presse. Nous comptons sur vous.

*Le responsable,
Claude RAGONNEAU*



GYMNASTIQUE VOLONTAIRE



Pourquoi pratiquer la gymnastique ?

- Pour retarder les effets du vieillissement, surtout au niveau articulaire.

- Pour s'assouplir : peut-être seulement pour attacher ses lacets sans trop de peine !
- Pour avoir du souffle afin de parcourir nos

sentiers à pied ou à bicyclette.

- Pour avoir des muscles toniques afin de se maintenir droit et de ne pas ployer sous le fardeau des soucis quotidiens.
- Enfin, pour rencontrer de nouvelles personnes et ne pas rester seul(e) dans son coin.

La Gymnastique Volontaire de St-Julien, c'est tout ça et en plus ouvert au public masculin également.

Venez nous rejoindre les :

- Lundis matins de 10 h à 11 h pour les plus âgés ou les personnes disponibles seulement en journée.
- Jeudis soirs de 20 h 30 à 21 h 30 pour les plus jeunes.



Créé le 16 février 1966 le comité des anciens d'Algérie et d'Afrique du Nord a connu depuis sa création 4 présidents : Alfred ORIOL, Jean-Marc GAGET, Joseph ROBIN, Maurice DELORME, son Président actuel depuis février 1978 et compte actuellement 45 membres, veuves et anciens combattants.

Dans le but de conserver les meilleurs

COMITÉ DES ANCIENS D'AFN

liens de camaraderie entre tous les anciens combattants, nous nous efforçons de réaliser dans l'année en cours des animations : soirées vidéo, sorties amicales, etc.

Mais aujourd'hui, comme dans de nombreux secteurs associatifs, nos activités sont réduites et consistent essentiellement à participer aux cérémonies commémoratives, dont celle du 19 mars, date anniversaire de la fin de la Guerre d'Algérie. Comme chaque

année a lieu une remise de Médaille d'Ancien Combattant, dont les derniers récipiendaires le 19 mars 1996 étaient Jean PAUZE et Franck SASSOLAS.

Il ne serait que justice que tous y aient droit ; mais qu'ils soient bien les derniers à revendiquer ce titre et à préférer pour toujours la PAIX.

Pour le Comité, le Secrétaire
B. VERNEY

ATELIERS LIBERTÉ

L'Association "Ateliers Liberté" contribue activement à l'éveil et à la formation aux Arts Plastiques dans le village, pour les enfants et les adultes, avec le souci de préserver les traditions et de les mettre en valeur.

L'atelier de dessin, peinture et volume qui a lieu dans la Salle Communale de l'Ancienne Mairie, place Louis Bancel, est une opportunité pour les Pirailons et les habitants des communes voisines de consacrer une partie de leurs heures de loisirs et de vacances pour "repandre" le dessin, améliorer leurs connaissances ou se former en vue d'exercer un métier artistique.

Les visites guidées, sont une occasion d'aller en groupe organisé visiter les expositions et les musées.

Les rencontres d'ateliers, c'est un accueil par les artistes et ceux dont les métiers touchent à l'art, dans leurs ateliers - une information sur la vie de l'art et une documentation sur des techniques nouvelles.

En préparation, pour l'été 97, un circuit art : sur le chemin que suivaient les processions religieuses autrefois dans le village, l'occasion de découvrir les œuvres "in situ" collectives et individuelles des artistes participants - une permanence créative est ouverte dès les vacances de Noël pour les enfants et adultes qui veulent s'y joindre et commencer à y travailler, avec une "écoute" aux témoignages des Anciens dont les récits seront réunis dans un "livret" à côté des photos de ce circuit. C'est une initiative de

Yannick Le Tord. Elle anime les ateliers de son expérience artistique et communique sa passion pour les arts : elle ouvre la porte aux artistes et responsables des métiers artistiques pour venir à leur tour communiquer leur savoir et créer de nouveaux ateliers et stages avec des disciplines différentes ; une dynamique supplémentaire à l'essor artistique que connaît Saint Julien-Molinet-Molette.

Pour les membres de l'Association :

Une assistance ordinateur est mise en place pour rédiger, mettre au propre les textes manuscrits et initier à l'ordinateur - permanence le samedi matin à la Mairie.

L'ART DES LIVRES

INAUGURATION DE LA RÉSIDENCE DE CRÉATION

Pour marquer la fin de trois années de lourde mise en place et le début de nos activités, nous avons souhaité fêter la première résidence de création de "L'ART DES LIVRES" par un après-midi de rencontres sur le thème de la censure qui frappe écrivains et littérature contemporaine.

Après un discours de bienvenue de l'éditeur Jean-Pierre HUGUET qui accueillait notre manifestation à l'Usine Sainte-Marthe, les interventions, coordonnées par Alain LANCE, directeur de la Maison des Ecrivains, à Paris, s'organisaient autour des trois aspects de la censure : religieux, politique, économique.

Amin ZAOUÏ, écrivain algérien, traducteur et ancien directeur du Palais de la Culture d'Oran, accueilli dans la "Ville-Refuge" de Caen, après un attentat auquel il échappa, lut un texte poignant dédié aux victimes de l'intégrisme et de l'intolérance, aux morts et aux errants.

Pour l'aspect politique de la censure littéraire, Geneviève DALBIN, directrice de l'Agence Rhône-Alpes pour le Livre et la Documentation, et Gilles LACROIX, conseiller pour le Livre et la Lecture à la Direction Régionale des Affaires Culturelles, nous entretenant, sur fond des démêlés du maire Front National d'Orange avec ses bibliothécaires, de l'éternelle tentation du pouvoir politique municipal d'orienter la pensée de ses électeurs en choisissant lui-même les "bons livres".

Les intervenants suivants mirent en lumière très concrètement l'aspect sans doute le plus insidieux de la censure qui étouffe aujourd'hui la littérature contemporaine : la censure économique.

Annie ZADEK, écrivain, Jacques NEYME, éditeur, Christiane CHEVIGNY, directrice de revue, Ton VINK et Agnès BOISSY, organisateurs du Festival et du Salon du Livre d'Europe Centrale et Orientale de Die, en démontrèrent les mécanismes subtilement dévastateurs à partir de leur expérience professionnelle respective.

Jan-Laure SIESLING, écrivain et premier hôte de "L'ART DES LIVRES", prouva combien, dans un tel contexte, une résidence comme celle dont il bénéficiait, était un lieu de résistance nécessaire.

Après quelques témoignages et questions d'un auditoire passionné et nombreux (environ 80 personnes), SIESLING proposa une "visite guidée" de la résidence, avant que de rejoindre, en Mairie, Monsieur le Maire, le Conseil



Municipal ainsi que Madame GROSSETETE, Présidente du Parc du Pilat, député Européen, Monsieur CHAMBON, Conseiller Régional et Président de la Commission Culturelle du Parc, Monsieur Jacques OUDOT, Vice-Président du Conseil Régional, Responsable de la Culture, Monsieur BONNE, Maire de Bourg-Argental, Président de la Communauté de Communes, Conseiller Général.

Après nous avoir exprimé leur confiance et réaffirmé leur soutien, Mme GROSSETETE, Messieurs CHAMBON et OUDOT soulignèrent l'importance pour le village, le Parc et la Région de telles réalisations artistiques et culturelles. J. OUDOT rendit un hommage marqué au courage et à la ténacité des fondateurs de "L'ART DES LIVRES" et des artistes en

général, qui réinsufflent la vie et l'activité dans ces immenses usines froides et abandonnées.

Notre trésorière, Janine CROZIER, évoqua sous un angle délibérément financier, l'intérêt de telles actions pour le village : renommée et visiteurs que notre présence y attire, activité économique à laquelle nous contribuons en faisant travailler commerçants, artisans et... percepteur.

Pour terminer, nous voulons remercier fraternellement Jean-Pierre HUGUET : c'est grâce à sa clairvoyance visionnaire qu'est né le projet de réhabilitation des usines en logements-ateliers d'artistes. C'est grâce à son soutien pragmatique et fidèle que nous avons pu le mener à bien.

Annie ZADEK et Markus STRIEDER
Fondateurs de "L'ART DES LIVRES"



"LES CHANTS À PENSER"

Exposition de machines musicales de Frédéric LEJUNTER
du 23 au 31 mars 1996

ENTRE MUSIQUE ET ARTS PLASTIQUES...

Avec des pièces et déchets récupérés sur les plages, ce musicien-plasticien, Facteur Cheval du son, construit depuis dix

ans, de drôles de "machines sonores". Des mécanismes qui émettent bruits et rumeurs, reflets d'un rapport ingénu au monde...

L'exposition se présente sous la forme d'un échafaudage de sons produits par un ensemble de sculptures-machines fabriquées et contrôlées aléatoirement.

"... Ces machines sonores sont faites d'objets trouvés. Frédéric LE JUNTER ramasse des débris sur la plage, assemble ces matériaux et construit des sculptures sonores.

Celle-ci constitue un orchestre de musicien-machines qui sont tous en interconnexion. Ainsi, l'installation s'énonce sous plusieurs formes. D'abord, toutes les machines sont là. Ensuite, on perçoit au fur et à mesure le travail sonore de leur mouvements ou des sons qu'elles produisent par leur mouvement. Et c'est bien l'orchestre qui joue.

Et l'on découvre ainsi dans ce monde perceptif des énergies sonores qu'émettent plusieurs machines ensemble. Ou bien, on observe une machine solitaire que l'on fixe du regard et l'écoute entremêlés. Il est à noter que tous ces instruments sont reliés. Le moteur de leurs mouvements s'avère être une installation électrique des plus rudimentaires..."



STAGE / FESTIVAL "D'AIR ET DE MÉMOIRE"

16 au 26 août 1996

L'Association "MUSIQUES À L'USINE", créée par Michèle BERNARD et Elisabeth PONSOT, a renoué cet été avec la "tradition" des stages / festivals de chanson française, entamée en 1992 et 1993.

LE STAGE :

Dix jours de travail et de fête pour 35 stagiaires, amateurs ou professionnels du spectacle et 16 personnes de St-Julien

ou de la région venus les rejoindre pour l'Atelier de polyphonie. C'est donc au total plus de 50 stagiaires qui ont participé au spectacle final et égayé le village de leur présence et de leurs chants.

LES ATELIERS :

Improvisation théâtrale, mise en place musicale, interprétation, technique vocale, chant polyphonique, mise-en-scène d'un spectacle.

LES FORMATEURS :

Jean-Luc BOSCH (metteur-en-scène),
Alain GOUDARD (chanteur, chef de chœur),
Elisabeth PONSOT (chef de chœur, metteur en scène),
Michèle BERNARD (chanteuse),
Jean-Luc MICHEL,
Robert SUHAS,
Pierre KUENTZ (musiciens).



LE LIEU :

Le travail s'est déroulé dans les bâtiments municipaux (Salle des Fêtes, salle de répétition, bar), dans l'ancienne école privée, à la cure et dans l'Usine (ex-Bobichon) dont l'Association est locataire et qui deviendra, après réhabilitation, un CENTRE DE PROMOTION DE LA CHANSON.

L'HÉBERGEMENT :

sur place, bungalow, gîtes, camping, habitant. Le repas du soir était assuré par les cuisinières du stage mais celui de midi était libre, ce qui a permis de faire fonctionner le commerce piraillon. Les stagiaires ont exprimé leur satisfaction quant à la qualité de l'enseignement et la disponibilité des formateurs, ils ont apprécié le travail de l'équipe d'accueil et d'intendance dirigé par Marie ZAMBON, soit 11 personnes travaillant bénévolement.

FR3 Rhône-Alpes a consacré à ce travail un reportage assez copieux qui présentait les différents ateliers avec beaucoup d'humour et d'intérêt.

LE FESTIVAL :

Il a eu lieu à la Salle des Fêtes avec un programme copieux :

17 août :

MÉLODIES DE BARBARIE

(Patrick MATHIS
et Isabelle BONNADIEU)

AVOIXCADABRA,
Quartet vocal a cappella

21 août :

QUAI DES BRUMES,
trio de chanteuses
RICET-BARRIER

23 août :

Anne SYLVESTRE

25 août :

"D'AIR ET DE MÉMOIRE",
spectacle final des stagiaires

Quatre très belles soirées, tantôt drôles, tantôt émouvantes, toujours d'une très grande qualité, et si les conditions de confort des spectateurs n'étaient pas excellentes, ils ont pu apprécier la qualité de la prestation de l'équipe technique qui avait "équipé" la salle comme un petit "Zénith" (Bertrand LLORCA, Christophe ALLÈGRE, Bruno LEMESLE).

On a constaté cette année une augmentation très sensible du nombre des spectateurs, qu'ils soient piraillons ou qu'ils soient venus de plus loin. Il régnait dans la cour de la Salle des Fêtes une vraie ambiance de festival, d'autant que le spectacle final démarrait et finissait en extérieur, utilisant pour la circonstance le bel escalier en colimaçon qui n'avait jamais eu tant de visites !

LES PARTENAIRES :

Cette manifestation a été possible grâce à de multiples concours et partenaires. En tout premier lieu, un énorme

travail bénévole de la part de membres de l'Association, mais aussi : la Direction Régionale des Affaires Culturelles, l'ADAMI, le Conseil Général de la Loire, la Municipalité de St-Julien, le Syndicat d'Initiative, l'Association Culturelle du Pilat, l'Espace Déôme, le Crédit Agricole Loire Haute-Loire, la Compagnie La Puce à l'Oreille, les entreprises Toshiba, Calor, Chazalet S.D.B.P., Regeffe, Imprimerie du Pré Battoir.

L'AVENIR :

L'Association "MUSIQUES À L'USINE" espère renouveler l'aventure, si elle en trouve les moyens, pour faire de St-Julien un grand rendez-vous des amoureux de la chanson. Vous pouvez devenir adhérent ou demander des renseignements à :

"MUSIQUES À L'USINE"

quartier du Peyronnet,

42220 St-Julien-Molin-Molette,

tél. : 04 77 51 55 00.





LES TROIS CALVAIRES DE SAINT-JULIEN

I - LE PREMIER ET LE SECOND CALVAIRES

Nous connaissons très peu de choses sur le premier Calvaire de Saint-Julien : il comportait seulement trois croix et il était situé plus haut que celui d'aujourd'hui. Nous le savons par le dire du curé de 1786 qui jugea préférable "de descendre les trois croix plus près du bourg", là où (dit-il) "la place est plus grande, plus commode, étant à l'issue de deux chemins et d'un plus facile abord pour les personnes déjà âgées ou de faible tempérament ou malades ou infirmes".

C'est donc à la veille de la Révolution Française que fut exécuté, d'un seul élan, le Calvaire numéro deux. St-Julien comptait un millier d'habitants environ. En 1774 y avait été nommé curé Henri Léorat de Picansel, alors âgé de 33 ans, annonéen, fils de négociant, ancien professeur au réputé collège de Tournon. Il était très ami avec son confrère de Lupé, André Oriol. Celui-ci, originaire d'Eteize, qui faisait alors partie de St-Julien, était le frère d'une agricultrice de notre hameau de Coron, chez qui il se réfugia pendant la Terreur, pendant laquelle il fut au service de la population comme prêtre clandestin, au péril de sa vie. Très instruit, très ouvert aux problèmes de son temps, il désirait pour Lupé un beau Chemin de la Croix en plein air. Les deux prêtres décidèrent qu'on y évoquerait seulement les faits attestés par l'Evangile, en laissant de côté les pieuses traditions, comme celle de Véronique.

Les abbés Léorat et Oriol sollicitèrent donc du pape Pie VI et de leur archevêque (Vienne) les autorisations nécessaires. Ils reçurent de vifs encouragements, assortis des multiples indulgences d'usage, pour ceux qui viendraient y prier et aussi pour les malades ou infirmes empêchés de parcourir un circuit trop pénible pour eux.

Melle Julie Léorat, sœur du curé, qui habitait avec lui au presbytère, qui déjà avait payé de grands tableaux pour orner l'église, soutint le projet de son frère. Décédée en février 1785, elle avait laissé pour le Calvaire de l'argent qui fut employé pour régler les frais administratifs et pour construire, au dessus de sa tombe, la seconde station, dont elle serait la "marraine".

On ne perdit pas de temps. L'accord bienveillant de Rome était daté du 10 janvier 1786. Le 2 avril le curé de St-Julien convoqua une assemblée à laquelle il exposa le détail de son projet. D'ailleurs la population était déjà bien engagée avec lui, puisqu'il put annoncer que 28 personnes ou familles (le nombre suffisant) s'étaient inscrites pour parrainer une station et qu'elles

s'étaient empressées de faire construire, chacune à l'emplacement prévu, soit une niche dans un mur existant, soit un petit oratoire.

Parmi les donateurs on note 8 "laboureurs", 5 artisans, 4 prêtres, deux communautés de religieuses, les deux seigneurs de St-Julien, un industriel et 6 personnes dont nous ignorons la condition sociale. Voici quelques noms qui nous sont familiers encore aujourd'hui : Pré, Jamet, Dumas, Blachon, Coignet, Ruard, Girodet, Rouchouze, Combe, Panel, Cellard, Dorel, Quiblier, Oriol, Gaillard...

Comme il n'y avait que 28 stations à parrainer, les derniers inscrits se chargèrent des travaux annexes et des fournitures. Les ouvriers mineurs se cotisèrent pour participer. Les hameaux de "Lampoulny", des Oriolles et du Mont avaient réparé le chemin et s'étaient engagés à le maintenir en bon état. Les donateurs des stations avaient promis de toujours les entretenir, "eux ou leurs héritiers", faute de quoi on les attribuerait à d'autres demandeurs. De nos jours, on peut encore voir six de ces niches dans les murs de la sacristie et de l'église.

A l'intérieur de chacune d'elles on ajusta un panneau "en bois de châtaignier ou de chêne fort sec et très sain". Un peintre d'Annonay, renommé, "peintre du roy", Paul Sevin, y représenta les 28 scènes de la Passion et de la Résurrection du Christ. La qualité de cette peinture à l'huile, pourtant exposée aux intempéries, était telle qu'en 1948 on pouvait encore déchiffrer deux de ces tableaux. Pour nourrir et payer le peintre, pour acheter l'huile et les couleurs on employa les 100 livres (francs-or) données par "une personne pieuse de la paroisse" : c'était le salaire annuel d'un valet de ferme. Le curé compléta cette somme avec divers dons et par un apport personnel.

Ces 28 stations jalonnaient un long circuit. Celui-ci partait du cimetière, autour de l'église, suivait ce que nous appelons "la montée des Anges", passait par les Trois Croix (au même emplacement

qu'aujourd'hui) et redescendait par la Modure vers la grande porte de l'église. L'abbé Léorat avait soigneusement calculé l'emplacement des stations. Son idée était de les disposer dans St-Julien de la même façon que dans les lieux saints de Jérusalem.

Ainsi le vrai Jardin des Oliviers est au-delà de la rivière du Cédron : ici il fallait traverser le Ternay pour aller méditer l'Agonie de Jésus, dans l'ancien cimetière, là où est maintenant l'école publique. La tradition commune des chrétiens situe dans le même lieu la Dernière Cène et la descente de l'Esprit sur les apôtres : à cause de cela on avait adopté un circuit fermé, avec la première station (Lavement des pieds) et la dernière (Pentecôte) situées l'une à côté de l'autre. Encore un exemple : puisque la messe renouvelait le repas de Jésus, le tableau de la Cène était à l'intérieur de l'église.

Le calvaire de Lupé étant fort semblable à celui de St-Julien, les deux curés rédigèrent ensemble un "mode d'emploi", sous forme d'un "Manuel Pratique de la Dévotion au Calvaire", livre de 120 pages. Ce manuel contenait des explications, ainsi que des prières extraites du livre d'un jésuite. Au dire des auteurs, il fallait une heure et vingt-cinq minutes pour boucler le circuit avec la dévotion requise... "mais c'est un bien petit sacrifice", est-il ajouté ! Les deux curés avaient fait imprimer leur ouvrage à Vienne. Ils ne récupérèrent pas leur argent, mais ils se déclarèrent heureux que leur travail aide à prier.

Sur ces entrefaites le curé Henri Léorat laissait le soin de St-Julien à son frère Jean-Antoine et rejoignait N.D. d'Annonay où il venait d'être nommé. On n'a retrouvé aucune mention d'une bénédiction solennelle de ce calvaire de 1786. Pendant un siècle il fut vénéré par les habitants du pays. Mais en 1886, au dire de l'abbé Rajat, il n'en restait que "des traces" et il était "tombé en ruines depuis de longues années".

II - LE CALVAIRE DE 1886

A la fin du siècle dernier, dans toute la région on édifia, souvent à ciel ouvert, des lieux de culte en rocaïlle, c'est-à-dire bâtis avec des blocs de pierre brute. Celui de St-Julien, conservé à peu près dans son état originel (les arbres évidemment ont grandi), est tout à fait représentatif de ce genre d'ouvrage, du moins pour la partie construite en ce style "rocaïlle", lequel fait profession de paraître rustique, grossier, imitant la nature sauvage.

Il serait bien inutile de décrire ici en détail les 16 statues isolées et les 33 groupes de personnages qui l'habitent.



En effet il est constamment accessible. Parmi ceux qui lironent ces lignes beaucoup le connaissent déjà, dans ses grandes lignes du moins, les autres auront profité à le découvrir personnellement, à le parcourir lentement, car il en vaut la peine : la meilleure description ne peut pas remplacer la vision directe.

Chaque visiteur aura plaisir à y passer du temps, qu'il soit monté pour réfléchir dans le calme et pour prier (rejoignant l'intention principale des bâtisseurs) ou bien seulement pour se promener et pour voir (et c'est le droit de chacun). Si le visiteur est artiste, qu'il ne juge pas selon les goûts de notre époque cette œuvre de caractère populaire, dont l'agencement est difficile à saisir au premier abord. Faisons l'effort de nous reporter 100 ans en arrière : toute œuvre d'art, pour être comprise, doit être replacée dans son contexte.

Le contexte de 1886, c'était à St-Julien une population de 1767 habitants, à majorité désormais ouvrière, en augmentation presque régulière d'une année à l'autre en cette fin de siècle, grâce à l'industrie de la soie ; le maximum sera de 2531 habitants en 1906. Le contexte, c'était une population habitée par une foi généreuse : nous admirons l'effort financier qui permit en 4 ans une construction aussi coûteuse. Le souvenir s'est transmis jusqu'à nous de ces filles de la congrégation des Enfants de Marie apportant de la terre avec des paniers, pour recouvrir le rocher trop aride et permettre des plantations.

Le contexte, c'était aussi la présence d'un curé entreprenant et zélé, l'abbé Joseph Rajat, originaire de Chalmazel ; il avait eu un "curriculum vitae" assez semblable à celui de l'abbé Léorat et aussi la même idée : représenter la vie du Christ pour aider à prier. Le contexte, c'était encore le délabrement du calvaire précédent.

Le contexte religieux, dans l'ensemble de la France, c'était une Eglise missionnaire, bien plus que nous ne l'imaginons. C'était le temps où, par milliers, des religieuses et des prêtres français allaient brûler leur vie en Afrique ou en Asie : le calvaire aura donc tout naturellement sa statue de saint François-Xavier. C'était aussi la grande époque des missions dans les paroisses : celle de 1886, prêchée par les rédemptoristes de Valence, est directement associée à la résurrection de notre calvaire, dans laquelle on n'oubliera pas de placer une statue de saint François-Régis, l'apôtre de la région, très populaire ici.

Populaires aussi, dans ce contexte, certaines dévotions dont le succès avait grandi tout au long du 19ème siècle. La "grande" liturgie de la messe et des vêpres était entièrement en latin et codifiée dans ses plus petits détails. En résultait un besoin d'y adjoindre des formes de prière plus libres, en français, avec plus d'initiative dans l'organisation et le choix des textes de soutien : Chemin de la Croix et Rosaire surtout. C'est en 1887 que le pape accorda plus de solennité à la fête de N.D. du Rosaire. Nos constructeurs avaient d'ailleurs conscience de cet accord entre leur réalisation et les formes de piété chères à leur époque : "ce monument est dédié à plusieurs dévotions de notre temps", ont-ils gravé sur le marbre. N'en tirons pas de conclusion abusive : "populaire" ne veut pas dire "inférieur", bien au contraire ; ce qui était bon en 1886 n'est pas forcément mauvais ou périmé en 1986 !



Le contexte enfin, en ce début de la Troisième République Française, c'étaient les relations difficiles entre l'Eglise et l'Etat. Détail révélateur d'une mentalité : dans sa notice, l'abbé Rajat écrira que la statue du roi saint Louis figure "l'Autorité chrétienne" (avec un A majuscule!!) et celle de saint-Julien "le Patriotisme chrétien". Saint Michel, victorieux de Satan, sera placé tout en haut de l'ensemble, "ayant droit à une place d'honneur" (même notice).

Le monde et l'Eglise avaient donc bien changé depuis l'abbé Léorat. La solution simple et économique aurait été de restaurer son œuvre. Au lieu de cela, il fut décidé qu'on ferait du neuf, plus complet, qu'on regrouperait le tout dans une enceinte, au lieu de le répartir à travers le bourg. On eut à cœur cependant de conserver le même centre pour les deux ouvrages : "la Croix a été relevée, dit la même notice, sur l'emplacement qu'elle occupait depuis un siècle". Ce fut le premier travail.

Ensuite on construisit le mur d'enceinte (250 mètres environ) à l'intérieur duquel sont encastées les stations du Chemin de la Croix, dans la partie haute du terrain. On dit que ces moulages en fonte ont été créés par Fabisch, sculpteur lyonnais renommé, auteur de la statue officielle de N.D. de Lourdes et de la Madone placée au dessus de la chapelle de Fourvière.

Les stations du Chemin de la Croix sont les

14 haltes traditionnelles, suivant le déroulement de la Passion du Christ, depuis sa condamnation à mort jusqu'à son tombeau. Elles commencent, côté nord, en montant : près de l'entrée un ange montre le chemin. Elles se terminent en redescendant vers saint Jean-Baptiste, qui fait face à l'ange et dont le doigt désigne la croix monumentale où est cloué celui qu'il appelait "l'Agneau de Dieu".

Autour du mur également, mais dans la partie supérieure du terrain, à partir de la statue de saint Dominique, promoteur du chapelet, se présentent les épisodes proposés à la méditation quand on prie le Rosaire. Cinq stations pour les "mystères joyeux" (naissance et enfance de Jésus), cinq autres pour les "mystères douloureux" (Passion du Christ) et enfin les cinq "mystères glorieux" (glorification du Christ et de Marie). A noter que trois stations de cette dernière série ont été élevées à la "place d'honneur" dont il a été déjà question, derrière les trois grandes croix. Ces 15 tableaux en fort relief, coulés en fonte, comme ceux du Chemin de la Croix, sont les mêmes que ceux de la montée de Fourvière, à Lyon. Comme pour le Chemin de la Croix, les noms des donateurs sont inscrits au dessous de chaque station ; là aussi, bien des noms toujours familiers.

On ne manquait pas de maçons à St-Julien. Cependant, pour construire en rocaille, on fit venir de Lyon un spécialiste, un "rocailleux". En effet comme ce genre de travail, moins facile qu'il n'y paraît, était souvent demandé, il y avait alors pour cela une profession particulière. L'artisan auquel on fit appel, dénommé Favier, devait être assez fier de son œuvre, puisqu'il a laissé son nom sur une petite plaque de marbre, à l'entrée de la grotte-chapelle. Nous admirons la qualité de son travail, car la large voûte qu'il a osée paraît encore solide, cent ans après.

Moins difficiles à réaliser, mais paraissant façonnées de la même main, dans le bas de notre calvaire, deux "montagnes" rappellent deux apparitions de la Vierge qui avaient eu lieu au milieu du 19ème siècle : La Salette (1846) et Lourdes (1858). Pour bien des gens un long voyage était alors impensable ; mais on avait conscience qu'une prière partie de St-Julien était aussi valable que si elle avait été exprimée en quelque célèbre et lointain pèlerinage.

Ce dont l'abbé Rajat était le plus fier. "L'œuvre la plus remarquable du calvaire et la plus admirée de tous les visiteurs", selon sa propre expression, c'était la chapelle souterraine de N.D. de Pitié. Au fond, un autel en pierre brute est disposé pour qu'on puisse y célébrer la messe avec un petit nombre de participants. Au dessus de cet autel, éclairée par une lucarne dans le plafond, s'impose au regard une très

belle représentation du Christ mort, reposant sur les genoux de sa mère. Ce groupe s'inspire visiblement de la première Pietà de Michel-Ange, celle que tous contemplant à St-Pierre de Rome ; mais ici l'assise est plus large, la gauche et la droite sont inversées, la position des bras et des mains est différente. Comme les autres statues, ce groupe est un moulage en fonte ; on aimerait connaître le nom de l'artiste qui a sculpté ou modelé l'original.

En 1887 le Calvaire, presque dans son état actuel, fut béni par Mgr Déchelette, nouvellement promu vicaire général du diocèse de Lyon. Mais dès le 10 octobre 1886, sans doute pour marquer le





centenaire de 1786 et la fête du Rosaire, quoique inachevé, il avait été inauguré très solennellement par Mgr Jourdan de la Passardière, évêque auxiliaire de Lyon. Le pape avait encouragé cette construction, ainsi qu'en témoigne une splendide inscription latine au milieu du mur inférieur. Cette plaque de marbre indique que "les pieux fidèles de St-Julien dédièrent ce monument à la Croix de Notre Seigneur Jésus-Christ et au Très Saint Rosaire de la Bienheureuse Vierge Marie, ainsi qu'à plusieurs dévotions de notre temps". En tête figurent les emblèmes de la croix et du chapelet entrelacés, avec les deux AVE de la liturgie : O CRUX AVE . AVE MARIA.

Dans une lettre adressée à ses paroissiens pour présenter son Calvaire, l'abbé Rajat le décrit comme "inspiré des pensées et des besoins de l'heure présente", "surtout une œuvre d'actualité" résumant "les principales dévotions de notre époque". Parmi celles-ci il nomme le Sacré-Cœur, dont la statue avait été placée bien au centre de l'ouvrage. Quelques années après l'achèvement, on voulut faire plus. En 1890 fut prêché un retour de mission. A cette occasion on consacra au Sacré-Cœur la paroisse et le monument. L'inscription latine qui en témoignait, malheureusement disparue, vient d'être remplacée par une autre, en français, dont la teneur est identique : "Les fidèles de St-Julien ont consacré au S.C. de leurs personnes, leurs biens et ce Calvaire, le 21 septembre 1890". Enfin une dernière inscription, dont une moitié seule a été conservée, résuma toute l'histoire de ce lieu. Dès ce moment le Calvaire avait pris la forme achevée que nous lui connaissons aujourd'hui.

Il avait été bâti sur une propriété privée. C'est seulement en octobre 1887 que les frères Faurie, "propriétaires manufacturiers, demeurant à Lallier, commune de Bourg-Argental", donnèrent au curé de St-Julien "une parcelle de terre appelée les Trois Croix, sise à Chiary, commune de Saint-Julien-Molin-Molette, d'une contenance approximative de 38 ares". Nous notons encore dans l'acte notarié : "De clause expresse, la terre donnée servira de jardin pour la cure, à la charge par cette dernière d'entretenir aussi à perpétuité les différents objets religieux qui se trouvent sur ladite terre, dont l'ensemble forme un calvaire. Les donateurs se réservent expressément le droit de reprendre l'immeuble qui fait l'objet de la donation si pour une cause quelconque la destination qu'ils lui assignent était changée et si le calvaire n'était pas maintenu et entretenu".

Quand il fut nommé curé à Tarare, fin 1896,

l'abbé Rajat laissait derrière lui une œuvre qui est restée très chère au cœur des habitants de St-Julien. En 1895, il avait publié une brochure : "Le Calvaire du Sacré-Cœur de Saint-Julien-Molin-Molette". Après une brève notice historique, elle contenait des indications pour la prière personnelle devant chacune des statues, ainsi que les prières et les chants des célébrations solennelles que l'abbé Rajat avait instituées.

La plus importante était "la fête du Calvaire", placée d'abord au dimanche le plus proche de 14 septembre (fête de l'Exaltation de la Sainte Croix), reportée bientôt au voisinage de la fête patronale de St-Julien. Au programme figurait le matin une messe au Calvaire, suivie du Chemin de la Croix et surtout l'après-midi une très solennelle procession, commencée et terminée à l'église, avec grand déploiement de bannières et d'emblèmes divers. En 1895 l'archevêque de Lyon vint lui-même présider cette fête.

Ces manifestations, nées de la volonté de l'abbé Rajat avec le consentement de la population, ne survécurent pratiquement que deux ans à son départ. De 1900 à la "Grande Guerre", l'Echo Paroissial ne mentionne pas une seule célébration au Calvaire, alors qu'il annonce ou raconte après coup les moindres fêtes religieuses. Comme culte public dans cette enceinte, subsistent actuellement le Chemin de la Croix du vendredi-saint et aussi parfois une messe en plein air.

En 1906, les biens de l'Eglise passèrent aux mains de l'administration civile. Notre Calvaire ne s'en est pas mal trouvé, bien au contraire. Avec beaucoup de soins et plus que jamais, les employés municipaux veillent à le maintenir propre et à réparer ce qui, inévitablement, se dégrade. En 1985, sous l'égide de la commune, un chantier international de jeunes y a effectué un gros travail, de peinture surtout.

Cet ouvrage est souvent visité. Mais il est beaucoup plus qu'une curiosité touristique, car bien des visites s'achèvent en prière. Un ancien habitant de St-Julien a écrit, non sans émotion, le souvenir de ses jeux d'enfant dans ce "parc de loisirs avant la lettre", jeux suivis d'une prière dans la grotte-chapelle. Il garde en ses yeux l'image du splendide panorama sur le bourg, sur les collines environnantes, avec une belle échappée sur les Alpes, les jours où le temps est favorable. Et il conclut en disant :

"Sachons conserver ce lieu privilégié que beaucoup nous envient : il est notre bien à tous".



LISTE DES MAIRES DE ST-JULIEN- MOLIN-MOLETTE

Depuis la formation des
communes (1790) à 1995

- 1790 Gabriel-Henri GODIN
AN 9 de la République
Julien COROMPT
1806 Pierre COROMPT
1808 Jean-Joseph COROMPT
1815 Jacques CHIROL
1820 Joseph GODIN
1830 Pancrace COROMPT
1840 Claude-Marie GILLIER
1848 Pancrace COROMPT
1867 Victor GILLIER
1870 Jean-Claude PERRIER
1892 Jacques de MONTERNO
1896 Etienne GILLIER
1898 Claude-Marie GILLIER
1902 Joannès Melkior CELLARD
1903 Claude GILLIER
1919 Albert VALLES
1925 Antoine DUSSUC
1929 Louis GAILLARD
1935 Adrien CHATAGNIER
1944 Victor RICHARD
1945 Adrien CHATAGNIER
1947 Victor GILLIER
1963 Joseph DOREL
1971 Georges BANCEL
1977 Jean-Marc GACHET
1979 Marcel THIOLLIERE
1995 Pierre SCHMELZLE

CALENDRIER DES FÊTES



HIVER 96-97

JANVIER 1997

Dimanche 5	CONCOURS DE BELOTE	Syndicat d'Initiative
Dimanche 26	REPAS DE NOS ANCIENS	

FÉVRIER 1997

Dimanche 2	CONCOURS DE BELOTE	Club Joie de vivre
Dimanche 9	THÉ DANSANT	Sou des Ecoles
Dimanche 16	CONCOURS DE BELOTE	Société de chasse

MARS 1997

Dimanche 19	CONCOURS DE BELOTE	Cercle Jeanne d'Arc
-------------	--------------------	---------------------

ÉTÉ 97

Du 28 juillet au 7 août	STAGE MUSIQUE ET CHANSONS	Michèle BERNARD et Elisabeth PONSOT
----------------------------	------------------------------	--

INVITATION

Bernard MURIGNEUX est un artiste nouvellement installé À ST-JULIEN. Il invite toute la population à venir évoquer ses souvenirs du village. Prochaine réunion : le 17 janvier 1997 à 19 h 30 en Mairie. D'autres rencontres auront lieu afin de déboucher sur un travail pendant les vacances de Pâques.

DON DU SANG : JEUDI 16 JANVIER 1997

3 autres dons auront lieu en avril, juillet et octobre. Dates non fixées à ce jour.